

10016696

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/02/2024
Retour Préfecture : 13/02/2024



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 14 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 14 décembre 2023

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance.	6
3 - Communications du Président.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023. Approbation.....	9
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	9
6 - Indemnités de fonction des élus de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Modification.	12
7 - Inondations. Versement d'une aide exceptionnelle à la Protection Civile du Pas-de-Calais.	12
8 - Actions d'animation et de promotion. Société des Courses d'Amiens. Subvention. 3 ^{ème} répartition. Année 2023.....	12
9 - Dérogation au repos dominical. Année 2024.	12
10 - Amiens. Avenue d'Espagne. Aménagement réducteur de vitesse. Fonds de concours. Convention.....	14
11- Cagny. Rue Jean-Marie Tjibaou. SCCV de la Fontaine. Projet Urbain Partenarial. Convention.	14
12 - Querrieu. Aménagement de la Route Nationale. Fonds de concours. Conventions.....	15
13 - Saleux. Route de Taisnil. RD 138. Aménagement d'un quai de bus. Convention.....	16
14 - Forfait Mobilités Durables. Année 2023.....	16
15 - Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non-publicitaires et du système Vélam. Passation et exécution d'un contrat de concession de service. Convention de groupements d'autorité concédantes.....	16
16 - Amiens. Gare Routière. Actualisation des tarifs. Année 2024.	17
17 - Fonds de soutien exceptionnel aux commerçants impactés par les violences urbaines de juin 2023. Demandes d'indemnisation. Conventions.	18
18 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. Convention-type.	18
19 - Espace Emploi Rollin. Mise à disposition de locaux par Clesence SA d'HLM. Renouvellement de la période 2022-2028. Convention.....	19
20 - Aéroport. Convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique.....	19
non consécutive de droit réel au bénéfice de la SAS CAFCES FORMA PRO PRÉVENTION SÉCURITÉ. Avenant n° 1.....	19
21 - UPJV. Dispositif PÉPite Amiens 2024/2026. Convention.	19
22 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Projet OSER ! de l'UPJV. Avenant n° 1.....	20
31 - Innov'Amiens (ex-Amiens Cluster). Adhésion. Subvention. Année 2024. Convention.....	20

32 - Fonds d'Initiative Innovation. Convention de partenariat avec la BPI France et la Région Hauts-de-France. Avenant n° 1.	21
33 - Projet Alimentaire Territorial Amiens Métropole. Réseau régional des territoires bio des hauts-de-France. Charte d'engagement.	21
34 - Amiens. AMSOM Habitat. Quai Tellier, Résidence Rives et Nature. Construction de 124 logements collectifs en BRS. Participation financière. Convention.	21
35 - Amiens Clesence. Avenue Louis Blanc et rue Robert Lecoq, Le Parc des Deux Rivières. Acquisition en VEFA d'une opération de 20 logements en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.	22
36 - Amiens. Clesence. Ilot Colvert, Les Jardins de l'Olivier. Construction de 37 logements dont 26 individuels et 11 logements intermédiaires en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.	22
37 - EPCC. Pôle National du Cirque et des Arts de la rue. Ecole Supérieure d'Art et de Design. Maison de la Culture d'Amiens. Participation. Année 2024. Convention.	22
38 - Associations culturelles. Subventions de fonctionnement. Evénements structurants. Année 2024. Conventions.	23
39 - Amiens. Rue d'Abbeville et rue de Grâce. Locaux d'activités et de stockage occupés par l'association CIRQU'ONFLEXE. Voirie et parcelles à usage d'espaces verts. Acquisition.	24
40 - Maison de Jules Verne. Tarifs des droits d'entrée, prestations, visites privées et mises à disposition des espaces. Actualisation 2024. Convention-type.	25
41 - Maison de Jules Verne. Règlement intérieur de visite. Approbation.	25
42 - Camon. Espace culturel Nymphéa. Projet triennal 2023-2026.	25
43 - Service Archéologie d'Amiens Métropole. Collaboration pédagogique et scientifique avec l'Université de Picardie Jules Verne. Convention.	26
44 - Clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire. Amateurs et professionnels. Subventions de fonctionnement. Année 2024. Conventions.	26
45 - Clubs sportifs amateurs. Subventions de fonctionnement. Année 2024. 1^{ère} répartition. Conventions.	27
46 - Prix de l'eau et de l'assainissement. Tarifs 2024.	27
23 - Intégration du résultat d'Europamiens au Budget Principal. Ajustements budgétaires sur les budgets annexes. Ecopolis et Archéologie Préventive. Décision Modificative n° 2.	30
24 - Constitution de provisions pour risques et litiges. Ajustements. Année 2023.	31
25 - Exécution financière. Année 2024. Autorisations de réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024.	31
26 - Règlement budgétaire et financier. Modification.	32
27 - Budget Annexe Crématorium. Tarification des prestations. Année 2024.	32
28 - Amiens. ZAC Gare la Vallée. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2022. Avenant n° 2.	33
29 - Amiens ZAC Renancourt. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2022.	34

30 - ZAC Jules Verne. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Année 2022. Avenant n° 14.	34
47 - Saint-Vaast-en-chaussée et Vaux-en-Amiénois. Gestion des services et équipements relevant de la compétence eau potable. Conventions.	35
48 - Camon. Rue Pierre Sépard. Création de servitude de passage d'installations et de canalisation d'eaux usées et d'eaux pluviales.	35
49 - Redevance Spéciale Déchets (RDS). Actualisation des tarifs. Année 2024. ...	36
50 - Déchetteries communautaires. Nouveau règlement intérieur. Approbation...	37
51 - Réhabilitation des déchetteries Nord et Sud. Marchés 2019/59 et 2019/60. Lot gros œuvre. SAS HUBERT CALLEC. Protocole transactionnel.	37
52 - Espaces Naturels Sensibles. Préservation et valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole. Programme global d'actions par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Subvention. Année 2023. Convention.	37
53 - Golf Club de Salouël Amiens Métropole. Label Golf pour la Biodiversité.....	38
Subvention. Année 2023-2024. Convention.	38
54 - Reconquête de la Biodiversité Nature et Paysage Territoire engagé pour la nature. Atlas de la Biodiversité Communale d'Amiens Métropole. Approbation. Sollicitation de subvention.	39
55 - Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD).	40
Renouvellement d'adhésion. Année 2023. Désignation de représentant.	40
Convention d'objectifs 2023/2025.	40
56 - Mégacité. Délégation de Service Public. Grille tarifaire 2024. Approbation. ...	40
57 - Office de Tourisme et des Congrès. Tarifs des produits boutique	41
et des prestations individuelles. Actualisation.	41
58 - Querrieu. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n° 3.	41
59 - Urbanisme. Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Avenant relatif à la gestion des conformités au contentieux pénal.	41
60 - Vœux. Questions orales.	42

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. RIFFLART, DOREZ, Mmes HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mmes VAGNIEZ, BECKER, DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, M. MOLLIENS, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mmes DOLLFUS (siège pour la commune de SAINT-FUSCIEN), FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : Mmes BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), BOCHÉ (pouvoir à M. SAVREUX), BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), M. CHAMPION (pouvoir à Mme RAMBOUR), Mme DEVAUX (pouvoir à Mme CLECH), MM. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), DUMEIGE (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. DÈCLE), MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), Mme PINON (pouvoir à M. FOUCAULT), MM. PIOT (pouvoir à M. RENAUX), PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme ROY (pouvoir à Mme BOHAIN), Mmes VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ).

Excusés : Mme ZOUINI (commune de Sains-en-Amiénois), M. VOULMINOT, M. THÉVENIAUD, Mme VILLIERS.

Absents : Mme MARCHAND, M. BARA.

La séance a été **ouverte** à 18 H 20 et a été **suspendue** de 18 H 23 à 18 H 36.

Les points n°31 à n°46 ont été examinés avant le point n°23.

Mouvements arrivées : M. STENGEL (pouvoir de M. RIFFIOD) et M. RIFFLART sont arrivés à 18h31 (point n° 3), Mme BOHAIN (pouvoir de Mme ROY) est arrivée à 18h37 (point n° 4), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER) est arrivé à 18h43 (point n° 5), M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) est arrivé à 19h05 (point n° 15), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme STENGEL) est arrivé à 19h23 (point n° 33), M. MERCUZOT (pouvoir à M. GEST) est arrivé à 19h43 (point n° 46), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 20h12 (point n° 28).

Mouvements départs : M. DARRAGON (pouvoir à Mme CRINON) a quitté la séance à 19h59 (point n° 24), Mme RAMBOUR a quitté la séance à 20h39 (point n° 61).

La séance a été **levée** à 20 H 47.

M. GEST : La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Paul-Eric DÈCLE
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Jean-Louis PIOT	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Anne PINON	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
Mme Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Benoît DUMEIGE	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. Julien PRADAT	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
M. Benoît MERCUZOT	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Clément STENGEL
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Tarek BAÏS	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Assia NOUAOUR

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE qui est présent en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je suspends la séance comme il est de droit lorsque l'on aborde un sujet qui ne relève pas véritablement des compétences de notre collectivité, puisque j'ai souhaité ce soir rendre hommage directement avec vous à Mewen TOMAC.

(La séance est suspendue à 18 heures 23).

M. GEST : Nous avons de temps à autre des sportifs, notamment, qui portent très haut les couleurs de la Ville et de la Métropole et plutôt que de faire une cérémonie particulière, nous avons souhaité profiter de ce Conseil pour rendre hommage à Mewen TOMAC. Personne n'ignore ce qu'il a réalisé le week-end dernier, parce que c'est tout de même une moisson exceptionnelle de Mewen aux championnats d'Europe de natation en petit bassin, donc 25 mètres, qui avaient lieu dans la banlieue de Bucarest en Roumanie. Il a remporté quatre médailles, deux en or sur 50 mètres et

100 mètres dos, une en bronze sur 200 mètres dos. Il va nous expliquer pourquoi. Alors que c'était il y a quelque temps encore sans doute ta meilleure distance, tu ne nous a pas ramené une troisième médaille d'or, mais nous ne t'en voulons pas pour autant. Par ailleurs, médaille d'argent sur le relais quatre fois 50 mètres quatre nages, avec ses partenaires du relais. Et au passage, comme si ce n'était pas suffisant, il a établi un nouveau record de France du 200 mètres dos, 1' 48" 55 centièmes, soit 26 centièmes de mieux que son précédent record, et bien mieux que ne le fait Guillaume DUFLOT.

Mewen a véritablement changé de dimension en une semaine et il s'affirme désormais parmi les meilleurs dans sa catégorie. Il est allé chercher, en plus, ses premières médailles internationales en individuel, et ce nouveau palier est franchi au meilleur moment. Vous voyez tout de suite la trajectoire vers ce qui va se passer dans sept mois, c'est-à-dire les Jeux Olympiques de Paris. Je ne veux pas lui mettre la pression, mais de toute façon il se met lui-même la pression car il sait bien ce qu'il vise aux Jeux Olympiques.

Le premier aspect, c'est d'y être et je pense qu'il n'y a plus beaucoup de doute. Le second aspect, c'est d'aller en finale. Alors, il nous dira d'une, deux, trois distances, je ne sais pas.

Et troisième aspect, la cerise sur le gâteau, c'est d'avoir une médaille aux Jeux Olympiques. Je pense qu'il est en mesure de faire tout cela. Le sport n'est pas une science exacte, cela demande non seulement énormément d'efforts, qu'il fait régulièrement, mais cela demande en plus un peu de réussite par moment, la capacité d'arriver détendu en finale, et il sait à quoi je fais référence.

Et donc Mewen est capable de tout cela, et ce qui est particulier est qu'il succède à un autre dossiste, c'est-à-dire un spécialiste de la nage sur le dos, qui était Jérémie STRAVIUS, qui fait encore des temps tout à fait respectables. Mewen est arrivé à Amiens à l'âge de 15 ans et il y réside depuis lors, humainement, sportivement, et il a bâti une relation de confiance, qui est très importante, avec son entraîneur, Mathieu NEUILLET, qui ne pouvait malheureusement pas, tout comme le président du club, être présent ce soir, mais qui joue un rôle très important dans la progression des nageurs d'Amiens Natation.

Je voulais d'ailleurs saluer le travail réalisé par Romuald ALLAIS, le président qui s'excuse également, car a lieu ce week-end une compétition importante à Amiens. Ce soir, nous allons d'ailleurs prendre en compte les résultats de nos nageurs en attribuant, si vous le voulez bien, une subvention de fonctionnement au club en augmentation pour soutenir Mewen et trois autres nageurs d'Amiens Métropole Natation, qui sont membres de notre team Amiens 2024. Emma TEREBO, Roman FUCHS, et Thomas LE PAPE, sont les trois autres nageurs que nous accompagnons financièrement grâce à vos votes, et une délibération sera proposée en CAM début 2024, comme nous l'avons fait en 2023 pour leur donner une attribution spécifique pour la préparation des Jeux Olympiques, en partenariat avec le Département qui fait de même.

Mewen a indiqué avoir pris du plaisir sur toutes les courses lors de ces championnats - mais il vous le dira lui-même, ce sera mieux - et il y a quand même un élément particulier quand on est champion d'Europe ou du monde, ou Olympique, c'est qu'à un moment donné il y a la Marseillaise. Peut-être que tu nous raconteras. Il devra au préalable, bien sûr, valider sa qualification lors des Championnats de France à Chartres en juin. Ce qui est terrible, c'est qu'on peut être champion d'Europe, certes en petit bassin, mais devoir encore gagner sa sélection pour les Jeux Olympiques.

Donc cela cela se passera à Chartres et nous serons évidemment tous derrière lui. Comme nous serons derrière lui ce week-end, où tous les meilleurs Français seront au meeting des Hortillons, et qui porte d'ailleurs un autre nom anglais. Et le plateau est relevé puisqu'il ne manque que deux grands nageurs français : Léon MARCHAND qui a déjà eu des résultats exceptionnels au niveau

mondial et Florent MANAUDOU, très connu. Les meilleurs nageurs tricolores seront donc présents ainsi que ceux qui étaient antérieurement dans le club comme Maxime GROUSSET, que nous avons regretté de voir partir s'entraîner et changer de club.

S'entraîner, ce n'est pas grave parce que parmi ceux qui s'entraînent à l'INSEP, certains font encore partie du Club d'Amiens. Donc Maxime GROUSSET, qui est aujourd'hui un des meilleurs nageurs français et qui a encore été champion d'Europe sur 100 mètres nage libre et qui a eu une médaille en papillon. Il y aura aussi quelqu'un que nous connaissons bien ici à Amiens, Mélanie HENIQUE, qui fait une carrière d'une longévité incroyable car elle est au plus haut niveau depuis dix ou douze ans, et il y aura également des nageurs étrangers qui viendront compléter le plateau. 35 nageurs sélectionnés en équipe de France A évolueront au cours du week-end dans le bassin de 50 mètres du Coliseum. Donc je ne peux que vous engager à aller encourager les différents nageurs d'Amiens Natation. Je crois que le dos est la course qui clôt le meeting. Si vous voulez voir Mewen, ce sera en fin d'après-midi au Coliseum, mais l'ensemble du club mérite d'être encouragé.

En tout cas, je voulais vraiment te remercier de ce que tu fais car la natation est un des sports les plus durs dans la mesure où il faut y consacrer beaucoup de temps et, de plus, dans un élément qui n'est pas notre élément naturel. Être dans l'eau est une épreuve de plus et une difficulté supplémentaire. Combien d'heures par semaine passes-tu dans l'eau ?

M. TOMAC : Je passe entre 20 et 22 heures dans l'eau par semaine.

M. GEST : 20 à 22 heures dans l'eau pour être champion d'Europe. Ça fait plaisir quand on est champion d'Europe, mais cela ne permet pas non plus d'oublier les heures passées dans le bassin. Bravo encore. Je crois que nous allons te remettre quelque chose, nous avons voulu te laisser un souvenir. Et puisque tu fais partie du team "Amiens se prend au jeu", nous espérons avoir à te remettre beaucoup plus l'année prochaine.

M. TOMAC : Bonsoir à tous. Comme Alain GEST l'a dit, à part avec mon 200 mètres dos, j'ai gagné le 50 et le 100 mètres dos. D'habitude, le 200 mètres dos est ma spécialité, mais le 200 mètres dos est la nage où il y a le plus d'adversité, c'était la plus dure à gagner. Après, j'ai essayé de faire de mon mieux, ça s'est joué à un dixième; je suis troisième à un dixième, donc j'aurais pu être champion d'Europe à rien, faire un triplé et rentrer dans l'Histoire, ça aurait vraiment été pas mal, mais ce sera pour la prochaine fois. Du coup, c'étaient mes premières médailles individuelles internationales, je ne m'attendais pas à faire aussi bien, je suis un peu choqué, donc tant mieux. Après, ma première Marseillaise, c'était vraiment spécial, surtout que sur le podium on survolait un peu toute la piscine. C'est une fierté d'être là, que tout le monde nous regarde, d'avoir gagné, de représenter la France. C'est quelque chose que je n'oublierai jamais. C'est fou à vivre et je suis vraiment content d'avoir vécu ça.

M. GEST : Une chose me gêne un peu, et tu n'es pas sans le savoir, nous allons accueillir les nageurs japonais et parmi eux, il y a un de tes rivaux qui a déjà fait médaille d'argent aux Jeux Olympiques. Ce sera un de ceux qui pourra te concurrencer. Une dernière chose que je voulais te dire, et c'est drôle que ce soit moi qui te la dise, on m'a toujours appris que pour avoir encore une meilleure fluidité dans l'eau, les nageurs se rasaient. Donc rase-toi la moustache.

M. TOMAC : Elle va me porter chance.

M. GEST : Là, c'est autre chose, mais fut un temps où il y avait vraiment une volonté des nageurs de supprimer totalement le système pileux pour gagner encore en vitesse, paraît-il. En tout cas, nous

avons un grand champion parmi nous et c'est une fierté. Merci à toi d'être venu ce soir, et bonne compétition ce week-end.

(La séance a repris à 18 heures 36).

M. GEST : Je vous signale que j'ai reçu une question orale que nous aborderons en fin de séance, comme habituellement.

Mme DELATTRE a intégré notre Conseil lors de la dernière séance, ce qui lui permet de constituer un groupe avec Mme DESBUREAUX, le groupe CRC, c'est-à-dire des élues "Communistes Républicaines et Citoyennes".

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue ici même le jeudi 8 février 2024 à 18h. A cette occasion, nous aurons une présentation de l'activité de la SEM Amiens Aménagement. Et puisqu'il est question de présentation de l'activité, je vous annonce une intervention du Pôle Métropolitain dans le même cadre au conseil du mois de mai probablement, c'est-à-dire que nous allons passer le budget et nous choisirons une séance avec moins de points à l'ordre du jour pour présenter l'activité de ce pôle.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal a été mis à disposition de chaque membre. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 18 septembre et le 13 octobre 2023.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. DESCHAMPS : Bonsoir à tous. J'ai de nombreuses questions sur ces décisions du Président. Elles étaient très riches lors de cette séance, vous avez signé beaucoup de décisions, et en guise d'introduction, je souhaitais voir comment aborder ces questions autrement que par ces questions/réponses sur lesquelles nous allons maintenant échanger, qui vont être parfois techniques et qui auraient plus lieu d'être en commissions. Il y a des points qui méritent d'aller plus dans le détail, et si vous me dites que c'est le moment de le faire, faisons-le, mais chaque fois que des décisions nécessitent un exposé plus détaillé, je vous soumetts l'idée de les mettre à l'ordre du jour des commissions préalables sans engager de vote, évidemment, afin de pouvoir échanger entre nous. J'ai relevé huit points qui engagent des sommes importantes et des points d'avancement sur des dossiers structurants de notre Métropole.

Je précise qu'il y avait deux tomes de décisions du Président, et il est assez rare qu'il y en ait autant. Première question concernant la production et diffusion d'un cadastre solaire pour le

territoire d'Amiens Métropole. Je souhaiterais savoir ce qu'est ce cadastre solaire et à qui il va servir.

La deuxième question concerne des attributions de marchés avec des montants importants pour la plateforme des images et de la création. Nous savons tous de quoi il s'agit, mais peut-être est-ce le moment de faire un point. Avez-vous déjà des dates prévisionnelles pour la création, voire l'ouverture de cette plateforme.

Troisième question, une aide méthodologique au projet d'administration pour 45 k€. C'est le moment de nous expliquer de quoi il s'agit. En tant qu'élus, nous avons été mis en copie d'un mail envoyé vraisemblablement à tous les agents de la collectivité à propos de ce projet d'administration. Qu'en est-il, s'il vous plaît ?

Quatrième question, j'ai relevé huit ou dix indemnités suite à dégât des eaux où la responsabilité de la Métropole a été engagée. Il est clairement expliqué que suite à la responsabilité de la Métropole, Mr Untel ou Mme Untel a été remboursé. Que s'est-il passé, pourquoi la responsabilité de la Métropole est-elle engagée sur ces sujets ?

La cinquième question concerne les gens du voyage. Pose et bornes escamotables pour eau et électricité pour un montant de 80 k€ H.T. Cela fait-il suite aux nombreuses dégradations causées par certaines familles de gens du voyage elles-mêmes, ce qui conduit chaque année les contribuables à payer pour remettre des bornes d'eau et d'électricité, ou est-ce un autre sujet ?

Sixième question, renouvellement de la mise à disposition d'un stand de tir au profit des agents de la police municipale d'Amiens à Cagny. Je vous rappelle que la police municipale amiénoise n'est pas armée, il y a pourtant un renouvellement de la mise à disposition d'un stand de tir. Il est précisé dans le dossier les obligations de formation. Il est dommage de les former et de ne pas les équiper en armes pour défendre les Amiénois et se défendre eux-mêmes.

Septième question, création d'un skate-park que nous sommes nombreux à attendre depuis des années. 260 k€. Pouvez-vous nous en dire plus sur les dates prévisionnelles d'ouverture, sur les tarifs pratiqués.

Dernière question, la mise en place d'un emprunt revolving de 30 M€ avec le Crédit Agricole Brie Picardie. Sachant que les emprunts revolving coûtent plus chers que les emprunts classiques, pourquoi avoir eu recours à ce type d'emprunt et pourquoi 30 M€. Je vous remercie.

M. GEST : Ce qui est sûr, mon cher collègue, c'est que personne ne vous empêche de poser ces questions en commission.

M. DESCHAMPS : L'ordre du jour nous arrive après les commissions.

M. GEST : Qu'étudiez-vous en commission, alors ?

M. DESCHAMPS : Les sujets mis en délibération.

M. GEST : Si ce n'est pas extravagant, je demande à l'administration de vous les transmettre. Pourquoi ne pourrait-on pas ? Une délibération doit être prise, bien sûr, le conseil doit valider les décisions que j'ai prises, mais je ne vois pas pourquoi la commission ne pourrait pas examiner par avance. Si on n'a pas le droit de le faire, il faudra que l'on m'explique pourquoi, mais je ne vois pas en quoi c'est un problème. Les mettre à l'ordre du jour éviterait ce genre d'intervention. Je vais essayer de répondre aux huit sujets extrêmement rapidement.

Au sujet du cadastre solaire, cela a commencé lors du mandat précédent et vous étiez membre de l'équipe municipale, ce sujet a donc été évoqué devant vous à plusieurs reprises, à la fois en réunion de groupe ou en bureau municipal. Il n'y a rien de nouveau.

Deuxièmement, la plateforme des images doit accueillir dans les anciens locaux du centre de tri postal l'association "On a marché sur la bulle". Le FRAC doit également être là, et l'école Waide Somme qui fait partie de l'ESAD. Ce projet n'est pas nouveau, il a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Région, de l'Europe, des départements, il est inscrit au Contrat de Plan Etat/Région, et pour répondre à votre question, si tout va bien, il devrait être terminé fin 2025. C'est en tout cas la date qu'a donnée l'architecte.

Troisièmement, le projet de l'administration comme son nom l'indique est destiné à organiser le travail dans l'administration, projet que la Direction générale a lancé il y a maintenant quelques semaines en demandant l'avis des agents qui, pour un certain nombre, ont répondu sur la démarche et ont été associés à des groupes de travail qui vont être amenés à produire le projet général d'organisation de l'administration de l'agglomération et de la Ville d'Amiens.

Concernant les dégâts des eaux, nous avons malheureusement assez souvent des fuites qui gagnent la voirie ou à proximité d'habitations, et il peut arriver qu'à l'occasion de ces fuites la responsabilité de la collectivité soit engagée. Dans ce cas, il est évident que nous devons réparer les dégâts et que des discussions doivent être engagées pour proposer des indemnisations en fonction des préjudices subis par différentes familles. Cela fait d'ailleurs partie des sujets qui nécessitent que nous progressions énormément dans le domaine de l'eau, et c'est ce que nous commençons à faire puisque le rendement des réseaux d'eau d'Amiens, qui était à 69% est aujourd'hui quasiment à 72% grâce aux investissements que nous avons pu faire en augmentant le prix de l'eau trois années consécutives.

Les gens du voyage nous occasionnent beaucoup de dépenses effectivement, et les dépenses que vous évoquez concernent du mobilier, des aménagements que nous devons refaire dans certaines des aires des gens du voyage. Sur celle de la rue de Grâce, nous avons environ 350 k€ de dépenses, comme évoqué lors d'une précédente réunion. Il s'agit ici de 80 k€ qui contribuent à des aménagements dans ces différentes aires.

Concernant le stand de tir, Hubert de JENLIS peut nous préciser pourquoi on s'entraîne au centre de tir de Cagny, qui est d'ailleurs celui de la police nationale.

M. DE JENLIS : Tout simplement parce que, contrairement à ce qui a été dit, la police municipale d'Amiens est armée, elle a un LBD, des PIE, et il faut bien s'entraîner pour les utiliser.

M. GEST : Le skate-park est un dossier qui a été décidé dans le cadre de la précédente mandature et qui butait sur le fait de trouver un site pouvant convenir, site qui a été trouvé suite à une proposition de l'AMSOM qui aménage dans le secteur un ensemble immobilier et qui est propriétaire de l'ancien commerce Chrétien dans lequel il y aura donc à la fois un skate-park et un mur d'escalade. L'ouverture du skate-park et de Grimp'A Bloc, la société en charge du mur d'escalade, est prévue à l'été 2024, les travaux étant quasiment terminés.

Enfin, concernant l'emprunt, vous y avez prêté attention parce qu'il est important, mais des décisions du Président de cette nature, il y en a plusieurs dans l'année. C'est une sorte de prêt relais, même si ce n'est pas le terme technique adapté. J'ai répondu à vos huit questions.

Je souhaite que nous puissions évoquer ces sujets davantage en commissions qu'ici. On m'expliquera pourquoi on ne pourrait pas le faire, et si on peut le faire, nous le ferons à partir de la séance suivante.

Y a-t-il d'autres observations ?

DONT ACTE

**6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AMIENS METROPOLE. MODIFICATION.**

M. GEST : Je vous invite à tirer les conséquences, en matière d'indemnités de fonction, de l'installation de nos collègues Mesdames Hélène DELATTRE et Flore FERARO le 26 octobre dernier.

C'est également l'occasion d'actualiser le montant des indemnités perçues par les membres du conseil, suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue le 1^{er} juillet 2023, puisque vous savez que les indemnités d'élus suivent les évolutions de la fonction publique. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - INONDATIONS. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS.

M. GEST : Dans un communiqué de presse du 10 novembre 2023, la Protection Civile du Pas-de-Calais a lancé une opération de solidarité pour les sinistrés des inondations, avec le soutien de l'Association des Maires du Pas-de-Calais.

Avec plus de 200 communes du Pas-de-Calais touchées par les inondations, encore actuellement d'ailleurs, je vous propose de répondre favorablement à l'appel aux dons destinés à financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons et, dans ce cadre, à verser une aide exceptionnelle de 5 k€ à la Protection Civile du Pas-de-Calais, ce qu'a également fait la Mairie d'Amiens la semaine dernière. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**8 - ACTIONS D'ANIMATION ET DE PROMOTION. SOCIETE DES COURSES D'AMIENS. SUBVENTION.
3^{EME} REPARTITION. ANNEE 2023.**

M. GEST : Afin de soutenir les associations qui organisent des actions présentant un intérêt public local, valorisant la communauté d'agglomération et la rendant plus attractive, je vous propose de verser, comme chaque année, une subvention de 7 600 € à la Société des Courses d'Amiens qui a organisé le Grand prix d'Amiens Métropole, avec une journée porte ouverte à l'hippodrome d'Amiens, la réalisation de courses de trot en nocturne et l'accueil des Maires de la Métropole. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2024.

M. GEST : C'est un point rituel chaque année. Dans le cadre de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et du code du travail, au-delà de 5 dérogations annuelles, le maire des communes membres d'Amiens Métropole doit saisir notre instance afin d'obtenir son avis.

Je vous propose donc pour 2024 de reconduire à 8 le nombre de dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche « commerce de détail », et de s'aligner sur les journées proposées par la ville d'Amiens à savoir :

- les premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été, soit les 14 janvier et 30 juin 2024
- les dimanches correspondant au marché de Noël et aux fêtes de fin d'années, soit les 24 novembre et 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Tous les ans, vous nous soumettez la même délibération au sujet de la dérogation au repos dominical, et tous les ans nous votons contre. Face à la crise climatique qui s'accélère, face à l'inaction climatique du gouvernement en place, l'ouverture le dimanche des commerces au-delà de 5 est une aberration consumériste de plus. Pourquoi ouvrir les commerces de détail 8 dimanches ? La priorité est l'augmentation des salaires face à l'inflation, c'est aussi prendre en compte les demandes des organisations syndicales et prendre des mesures pour préserver les rémunérations des agents. N'y a-t-il pas autre chose à faire le dimanche que de courir les grandes surfaces et d'être dans les rayons de la grande distribution ? Le volume des ventes du commerce de détail n'augmente pas avec des dimanches supplémentaires d'ouverture. Difficile de payer ce qui coûte plus cher. Le volume a baissé en 2023 car les salaires peinent. Le dimanche doit rester un moment de repos et de loisir, à moins que vous n'imaginiez que faire ses courses le dimanche soit une distraction. C'est contraire à l'animation de notre centre-ville ainsi que des commerces de plein vent dans nos différents quartiers. Le dimanche, prenons notre vélo, allons nous balader, mais arrêtons d'aller dans les magasins et les grandes surfaces qui ont largement augmenté leurs prix, pensons aux salariés et pensons à notre planète. Nous voterons contre.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Nous n'allons pas relancer le débat qui a lieu tous les ans. Une possibilité est donnée aux collectivités territoriales. Nous sommes consultés et ensuite cela retourne devant les communes concernées par ce type de mesure, nous faisons strictement la même chose que l'année dernière. Nous avons eu des demandes de plus de dimanches que 8, nous avons arrêté à 8, sachant que ce qui nous intéressait surtout, c'est que la même règle s'applique à l'ensemble de la métropole pour toutes les communes concernées. C'est ce que nous re-proposons cette année.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, ont voté contre.

**10 - AMIENS. AVENUE D'ESPAGNE. AMENAGEMENT REDUCTEUR DE VITESSE.
FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

M. DESSEAUX : L'avenue d'Espagne est une voirie d'intérêt communautaire située au sein de la Vallée des Vignes et qui relie la rue Alexandre Dumas et l'avenue du 14 juillet 1789.

Afin d'apaiser la vitesse et les nuisances sonores, je vous propose la création d'un îlot infranchissable intégrant deux tampons sujets à nuisance, formant une écluse de chaussée. Le sens prioritaire sera donné dans le sens sud-nord favorisant ainsi la circulation des bus, et un bypass vélo permettra aux cyclistes venant du nord de s'affranchir de cet obstacle.

Le coût prévisionnel est de 15 000 € TTC et la commune d'Amiens participera financièrement en versant un fonds de concours de 30% des dépenses H.T., estimé à 3 750 €. Je vous propose pour cela d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de fonds de concours.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. DESCHAMPS : J'ai du mal à percevoir l'impact que cela aura sur les embouteillages aux heures de grande fréquentation où, déjà, cela coince le soir et le matin à ces endroits-là. J'imagine que nos services ont réalisé des études de trafic. Pouvez-vous en rendre compte, s'il vous plaît ?

M. DESSEAUX : En effet, la question a été étudiée et proposée par les services. Nous avons travaillé sur ce dossier. Il vous a été présenté en commission, et j'en profite pour m'excuser de mon absence car je devais passer des examens à l'hôpital et c'est Alain MOLLIENS qui a présenté ce dossier. J'ignore si vous avez réagi en commission à ce dossier. Il faut savoir qu'étaient présents à cette commission le directeur des services qui aurait pu techniquement vous répondre sur les études réalisées sur cette voie. Il y avait un problème de nuisance, comme indiqué dans le résumé, et il s'agissait de faciliter l'apaisement au niveau des vitesses recherchées, notamment.

MME FOURE : En l'absence de Valérie DEVAUX, qui connaît vraiment bien le dossier, je peux dire que cet aménagement était demandé par les riverains pour apaiser la circulation. J'invite Renaud DESCHAMPS à se rapprocher de Valérie DEVAUX s'il souhaite avoir des éléments complémentaires.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre. M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

**11- CAGNY. RUE JEAN-MARIE TJIBAOU. SCCV DE LA FONTAINE.
PROJET URBAIN PARTENARIAL. CONVENTION.**

M. DESSEAUX : Pour ce sujet, vous avez pu constater une mise à jour du projet par la mise à disposition de documents supplémentaires car il nous a semblé nécessaire de revoir cet aménagement.

En effet, une opération immobilière portée par la SCCV de la Fontaine va voir le jour à l'Est de la rue Jean-Marie Tjibaou à Cagny, et le projet en première intention s'orientait vers la formalisation d'un carrefour en mini-giratoire à trois branches sur la rue. Les échanges avec les services et le

promoteur nous permettent aujourd'hui de vous proposer la mise en place d'un tourne à gauche dont l'impact sur la circulation de cet axe très emprunté sera moindre.

En tout état de cause, cet aménagement étant spécifique à la desserte de l'opération, un Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la partie privée et Amiens Métropole doit être signé et c'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention formalisant ces aspects, avec le versement par la SCCV d'un montant de 318 000 € correspondant au coût hors taxes des travaux projetés.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport qui fait l'objet d'une modification, car nous avons l'expérience d'un mini rond-point qui, malheureusement, sur le plan de la sécurité, ne fonctionne pas du tout. Le choix a donc été différent pour cette raison et pour permettre malgré tout la réalisation de l'opération en question.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - QUERRIEU. AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Afin d'améliorer le cadre de vie et de faire cohabiter tous les usagers de la Route Nationale à Querrieu, voie métropolitaine qui possède un tronçon départemental (RD30) avec accotements d'intérêts communautaires, je vous propose d'approuver la réalisation des aménagements suivants :

- Déplacement du stationnement sur la voie par marquage au sol.
- Création d'une voie verte sur la rive Nord du tronçon à aménager.
- Mise en place d'un enrobé sur le trottoir afin de garantir une continuité de cheminement.
- Densification de l'espace végétal, notamment en tête et fin de stationnement et à proximité des intersections.
- Amélioration de la lisibilité des traversées piétonnes par l'application d'aplats de résine colorée.

Je vous propose également d'améliorer la sécurité au-devant de l'école.

Ces travaux pourraient être entrepris en cette fin d'année, à l'exception de ceux prévus sur le tronçon départemental qui ne pourront être programmés qu'à la suite d'une intervention prévue pour juin 2024 par le Département de la Somme.

Le coût de l'opération sur la route nationale s'élève à 150 000 € TTC, avec un versement par la commune de Querrieu d'un fonds de concours pour un montant de 12 500 € ; le coût pour la sécurisation du point école est, quant à lui, de l'ordre de 80 000 € et la commune de Querrieu participerait à hauteur de 20 000 €.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet et les 3 conventions afférentes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.

13 - SALEUX. ROUTE DE TAISNIL. RD 138. AMENAGEMENT D'UN QUAI DE BUS. CONVENTION.

M. GEST : Depuis la mise en sens unique de la rue Roger Salengro à Saleux, le circuit bus emprunte la route de Taisnil (RD138).

Pour répondre aux problèmes de sécurité et d'accessibilité des usagers, je vous propose d'approuver l'aménagement d'un quai de bus sur 15 mètres de long avec un large trottoir permettant de rejoindre le cheminement piéton actuel pour un coût estimé à 35 000 € TTC.

Les travaux étant situés sur une voie départementale, il conviendrait d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le Département.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - FORFAIT MOBILITES DURABLES. ANNEE 2023.

MME FOURE : La collectivité a délibéré en 2021 sur la mise en place, au bénéfice des agents, de ce qui, à l'époque, s'appelait l'indemnité kilométrique vélo.

Un décret daté du 13 décembre 2022 est venu apporter des modifications aux dispositions antérieures, notamment en élargissant le champ des bénéficiaires par la prise en compte de nouveaux modes de déplacement, en augmentant son montant maximal alloué de 200 à 300 €, sachant que le forfait est progressif selon le nombre de jours déclarés. Enfin, il est rendu possible le cumul intégral de ce forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Je vous propose donc d'approuver ces nouvelles modalités relatives au versement du "forfait mobilités durables", lesquelles seront applicables pour l'année 2023, avec un versement intervenant en 2024. En 2022, c'était plus de 300 agents qui bénéficiaient de ce forfait.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON-PUBLICITAIRES ET DU SYSTEME VELAM. PASSATION ET EXECUTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE. CONVENTION DE GROUPEMENTS D'AUTORITE CONCEDANTES

M. RENAUX : Dans le cadre d'une convention de groupement, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole ont conclu, en 2007, un marché public avec la société JC Decaux portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains et du système Vélam, dont l'issue est fixée au 31 décembre 2024.

Une réflexion s'est engagée sur le renouvellement de cette procédure et quant au futur mode de gestion du mobilier urbain sur leurs territoires respectifs, aboutissant au principe d'assurer ces gestions par un contrat de concession de services.

Dans ce cadre je vous propose d'approuver la convention de groupement d'autorités concédantes annexée à la délibération qui vous a été transmise fixant les modalités de fonctionnement étant précisé :

- que la ville d'Amiens sera concédante pour les mobiliers urbains à fins publicitaires et les abris-bus ;
- qu'Amiens Métropole sera concédante pour les stations et exploitation des vélos en libre-service.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. DECAVE : Une simple explication de vote sur ce sujet. Je sais qu'il a été abordé en Conseil municipal la semaine dernière, notamment sur des éléments de plus grande lisibilité de la dimension budgétaire de l'opération que réalise la société Decaux autour de ces mobiliers. Nous voterons contre cette délibération car ce mobilier contribue à l'omniprésence de la publicité rétro-éclairée à toute heure de la nuit dans l'ensemble de la ville. Cette publicité avait été beaucoup questionnée par les habitants, les citoyens et citoyennes qui s'étaient rendus à la consultation sur le règlement local de publicité - qui n'est pas directement compétent sur ce mobilier. Le contrat Decaux doit être renégocié, et j'en profite également pour rappeler que nous avons déjà fait état de problèmes qui perdurent, à savoir l'omniprésence de publicités pour des boissons alcoolisées et des jeux d'argent, y compris à proximité d'établissements scolaires. Force est de constater que cette réalité perdure. Nous voterons donc contre.

MME FOURE : Vous avez fait les mêmes observations en Conseil municipal la semaine dernière. Ce qui a été dit la semaine dernière est aussi valable ici. Je veux simplement préciser que le fait d'avoir de la publicité sur certains panneaux permet également à la collectivité de passer des informations institutionnelles, c'est extrêmement précieux, c'est très utilisé, et nous en avons vraiment besoin.

M. DESCHAMPS : Je ferai la même réflexion que la semaine dernière, mais par respect pour nos collègues maires et adjoints des autres communes qui n'étaient pas au Conseil municipal d'Amiens, il est bon de leur expliquer pourquoi nous votons pour ou contre. Moi, je vais voter pour le principe de réflexion commune entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole mais, comme je l'ai dit la semaine dernière, le jour où nous aborderons le sujet de la diminution du nombre de publicités dans la Ville d'Amiens, si nous sommes sur la même tendance, je voterai contre. Il faut absolument que nous diminuions la présence publicitaire sur Amiens et sur la Métropole.

M. GEST : Nous avons devancé vos désirs, M. Deschamps. Dans le règlement local de publicité, il y a une diminution très sensible des espaces publicitaires. Cela ne nous aide pas pour communiquer, mais peut-être que cela ne vous déplaît pas. Cela a donc déjà eu lieu largement.

ADOPTÉ

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme NOUAOUR, ont voté contre.

16 - AMIENS. GARE ROUTIERE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2024. .

MME RENAUX : La Gare Routière d'Amiens accueille chaque année environ 22 000 cars. La fréquentation et les trafics journaliers sont en constante hausse, notamment du fait de la libéralisation du transport par autocars et l'arrivée des cars dits "Macron".

Pour l'année 2024, je vous propose une actualisation des tarifs à hauteur de 2,1% telle que figurant dans la délibération présente. Cette actualisation permet de projeter des recettes supplémentaires annuelles à hauteur d'environ 6 000 €.

M. DESCHAMPS : Sur cette Gare Routière qui est très âgée, qui est vieillissante, j'aimerais que nous ayons une réflexion sur l'opportunité ou pas de la déménager. Combien cela coûterait-il ? Où faudrait-il l'installer ? A-t-elle encore une légitimité pour être ici ? N'y aurait-il pas une affectation plus intéressante pour notre collectivité sur ce lieu proche de la gare ? Il me semble que toutes ces questions devraient être abordées.

M. RENAUX : Je ne répondrai pas à l'ensemble de la question posée ce soir, je dirai simplement que l'histoire a fait que la collectivité est propriétaire de cette gare routière et que nous en assurons le fonctionnement, sur une compétence qui n'est pas une compétence d'Amiens Métropole puisqu'aujourd'hui le transport interurbain est une compétence régionale. Effectivement, cet équipement est vieillissant, nécessite un certain nombre d'investissements à venir. Nous envisageons de mener la réflexion, que vous appelez de vos vœux, en concertation avec le Conseil Régional.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS IMPACTES PAR LES VIOLENCES URBAINES DE JUIN 2023. DEMANDES D'INDEMNISATION. CONVENTIONS.

MME BRUNEL : Suite aux violences urbaines de juin 2023 et en complément des aides existantes, Amiens Métropole souhaite soutenir ponctuellement les entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture temporaire et/ou d'une dégradation de leur local. En complément de la délibération prise le 26 octobre dernier, il s'agit ici d'attribuer deux aides de 5 000 € chacune aux entreprises de Mme LALLAIGUI et de M. DEVAUX, qui sont des commerçants ambulants, l'un de vente de légumes et l'autre de vente de vêtements.

Il convient donc d'approuver les conventions se référant à cette opération et d'en autoriser la signature par le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Comme habituellement, je vous propose ici d'approuver le versement d'aides aux Très Petites Entreprises (TPE) dans le cadre de leurs investissements matériels.

Il s'agit de répartir un montant total de 23 681 € aux 7 entreprises listées dans la délibération et dont le nom s'affiche sur les écrans. Le montant total des investissements réalisés par les entreprises s'élève à 248 391 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**19 - ESPACE EMPLOI ROLLIN. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR CLESENCE SA D'HLM.
RENOUVELLEMENT DE LA PERIODE 2022-2028. CONVENTION**

MME BRUNEL : Soucieuse de renforcer sa présence auprès des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, Amiens Métropole, en partenariat avec Clesence, a créé sur le secteur Pierre Rollin un Espace Emploi multi-partenarial, ouvert depuis 2017. Ce lieu d'accueil des usagers en proximité est depuis 2019 animé conjointement par le Service Emploi-insertion d'Amiens Métropole qui met à disposition un agent d'accueil, la MLIFEGA, le dispositif PLIE et l'association Positive Planet.

Au regard de l'utilité de ce guichet Emploi au bénéfice des habitants du quartier, et qui a fait ses preuves avec un nombre d'emplois créés grâce au dynamisme de jeunes entrepreneurs aidés par ces multiples partenaires, je vous propose de valider la convention visant à renouveler la prise à bail de cet espace sur la période 2022-2028, étant précisé que le loyer est à titre gracieux et qu'il s'agit d'une refacturation des charges, des fluides, d'un montant de 72 € par an qui sera refacturé.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**20 - AERODROME. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AERONAUTIQUE
NON CONSECUTIVE DE DROIT REEL AU BENEFICE DE LA SAS CAFCES FORMA PRO PREVENTION
SECURITE. AVENANT N° 1.**

M. FOUCAULT : En exécution de la délibération du Conseil métropolitain du 16 mars dernier, une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec la SAS CAFCES FORMA PRO PREVENTION SECURITE, autorisant le bénéficiaire à occuper une parcelle située le long de la RD1029 à l'aérodrome d'Amiens Glisy.

Cependant, dans le cadre d'un projet d'aménagement de la parcelle ZB74, je vous propose d'approuver par voie d'avenant la modification de la surface utilisable par cette même société, en la réduisant de 18 000 à 14 704 m², et l'ajustement du montant de la redevance annuelle de 30 000 € à 24 507 € nets de taxe, précision étant faite que l'activité de l'entreprise n'est pas pénalisée par cette réduction de surface.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - UPJV. DISPOSITIF PEPITE AMIENS 2024/2026. CONVENTION.

M. FOUCAULT : J'ai le plaisir de rapporter deux dossiers de Mme PINON, qui est excusée. Tous les deux concernent l'UPJV, mais ont des objets différents.

Le premier, qui s'appelle PéPite a pour objectif d'encourager l'entrepreneuriat étudiant et la création d'entreprise. Déployé par l'UPJV auprès de tous les étudiants, il permet une meilleure détection de projets étudiants de création d'entreprise, et les meilleurs d'entre eux sont ensuite guidés vers les structures d'accompagnement à la création d'entreprise type pépinière, dossiers que nous passons régulièrement en bureau d'Amiens Métropole.

Afin de poursuivre ce partenariat entre la Métropole et l'UPJV et notre soutien à PéPite, je vous propose d'attribuer une somme de 24 000 € par an via une convention pluriannuelle que je vous

demande de bien vouloir approuver, sur les années 2024-2025-2026 à raison de 24 000 € par an maximum. En réalité, c'est 20 000 € au minimum et 24 000 € si l'on apprécie le projet.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. PROJET OSER ! DE L'UPJV. AVENANT N° 1.

M. FOUCAULT : Pour PéPite, nous étions sur la création d'entreprises de jeunes déjà étudiants. Ici, il s'agit de jeunes qui ne sont pas encore étudiants, qui ont parfois peur de l'enseignement supérieur et ont des soucis d'orientation. Ce dispositif s'intitule OSER ! Donc oser aller vers l'enseignement supérieur, et il est destiné à créer des liens de confiance avec des jeunes de milieu scolaire, de les encourager à aller vers l'enseignement supérieur. C'est principalement des Bus de l'Orientation qui se déplacent sur tous les établissements scolaires de la Métropole pour expliquer aux jeunes tout ce qu'ils peuvent faire en post-bac, et notamment dans les différentes formations de l'UPJV, et au-delà, BTS, IUT, UFR de l'université etc.

Je vous propose d'approuver un avenant puisque le pilotage de ce projet qui s'étale sur cinq ans a légèrement évolué, mais cela n'impacte pas le montant attribué qui est de 5 000 € par an depuis 2021. Ce projet bénéficie d'une reconnaissance nationale.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Benoît MERCUZOT n'étant pas arrivé, je vous propose de sauter les rapports présentés par lui, ce qui nous amène au point 31 et je donne la parole à Margaux DELÉTRÉ.

31 - INNOV'AMIENS (EX-AMIENS CLUSTER). ADHESION. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.

MME DELETRE : Amiens Cluster a fait l'objet d'une évaluation qui s'est traduite courant 2022 par une série de recommandations adoptées par son conseil d'administration en septembre 2022 et dont la mise en œuvre a commencé dès fin 2022/début 2023, avec notamment une redéfinition et une réaffirmation des enjeux et des objectifs partagés par les membres fondateurs, une réorientation volontaire de l'action de la structure vers l'entreprise avec comme corolaire la compétitivité, la création de valeur et d'emplois, une dynamique Incubation & Accélération positive à conforter. Et cela passe également par une nouvelle dénomination, Innov'Amiens, une nouvelle image, une nouvelle marque, avec l'ambition de s'inscrire dans la politique de développement et d'attractivité du territoire, et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation.

Au titre de 2024, je vous propose donc d'attribuer à la structure une subvention de fonctionnement de 400 000 €, d'approuver la convention qui en fixe les modalités de versement, et de valider les frais d'adhésion annuels pour un montant de 30 000 €.

Par ailleurs, et afin notamment de permettre à l'association de reconstituer une trésorerie minimale qui permettra un fonctionnement serein ainsi qu'une capacité à aller chercher des financements extérieurs, je vous propose d'approuver l'abandon des loyers et des charges antérieurs pour un montant total de 137 442,37 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - FONDS D'INITIATIVE INNOVATION. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BPI FRANCE ET LA REGION HAUTS-DE-FRANCE. AVENANT N° 1.

MME DELETRE : Comme vous vous en souvenez certainement, il y a un an, dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, et suite à une contractualisation plus large avec la Région des Hauts-de-France dans le cadre de son Schéma Régional, ainsi qu'avec la BPI France, nous avons adopté, le 15 décembre 2022, une convention destinée à mettre en place un Fonds d'Initiative Innovation, qui était une première, et l'épreuve du terrain a montré la nécessité d'assouplir à la marge le cadre de financement avec, d'une part, un montant maximal de subvention non modifié allant jusqu'à 40 000 €, mais sans minimum (il était précédemment fixé à 15 000 €) et, d'autre part, une avance récupérable qui se situe dans une fourchette minimum de 20 000 € et 70 000 €, le minimum étant initialement de 50 000 €. La réalité est tout simplement l'adaptation au profil des entreprises du territoire en baissant les seuils afin de nous permettre d'accompagner les projets du mieux possible et les entreprises qui innovent dans tous les domaines aujourd'hui sur Amiens Métropole.

Les autres conditions restent identiques et je vous propose en ce sens d'approuver l'avenant présenté et d'en autoriser la signature par M. le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMIENS METROPOLE. RESEAU REGIONAL DES TERRITOIRES BIO DES HAUTS-DE-FRANCE. CHARTE D'ENGAGEMENT.

MME DELETRE : Cette fois, nous sommes dans le cadre du projet Alimentaire Territorial, et il vous est demandé d'approuver la Charte d'engagement du Réseau Régional des Territoires Bio des Hauts-de-France puisqu'en s'engageant dans le PAT en partenariat, comme vous le savez, avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, nous avons souhaité renforcer notre champ d'action pour encourager une production et une alimentation locale et de qualité. A ce titre, puisque nous travaillons notamment avec Bio Hauts-de-France, nous avons souhaité nous engager plus fortement à leur côté.

Je vous propose d'approuver la Charge d'engagement dans le Réseau Régional des Territoires bio, qui est un tout nouveau réseau et qui a pour objet de définir les modalités d'échange, de participation et d'implication d'Amiens Métropole dans le réseau. La durée est de cinq ans et elle correspond au Plan régional bio 2023-2027 de la région.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - AMIENS. AMSOM HABITAT. QUAI TELLIER, RESIDENCE RIVES ET NATURE. CONSTRUCTION DE 124 LOGEMENTS COLLECTIFS EN BRS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Je vais vous présenter les points 34, 35 et 36, qui concernent des participations financières sollicitées en faveur des bailleurs sociaux de notre territoire.

Au point 34, il s'agit de participer à hauteur de 223 200 € (soit 1 800 € par logement) pour une opération portée par AMSOM Habitat correspondant à la construction de 124 logements collectifs, dédiés à l'accession sous Bail Réel Solidaire, situés Quai Tellier et rue du Château Milan à Amiens.

Tous les logements seront raccordés au réseau de chaleur urbain. Ils atteindront un niveau de performance conforme à la RT 2020 et pourraient répondre à l'étiquette énergétique A "logement extrêmement performant". Le chantier a démarré en septembre 2023, pour une durée de travaux de 24 mois, et à ce jour 21 contrats de réservation ont été signés.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

35 - AMIENS CLESENCE. AVENUE LOUIS BLANC ET RUE ROBERT LECOQ, LE PARC DES DEUX RIVIERES. ACQUISITION EN VEFA D'UNE OPERATION DE 20 LOGEMENTS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : C'est à Clesence que je vous propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 70 138,75 € pour l'acquisition en VEFA de 20 logements dont 8 individuels et 12 logements collectifs en Prêt Social de Location Accession (PSLA), situés sur la friche industrielle de l'ancien site Automotive, à l'angle de l'avenue Louis Blanc et de la rue Robert Lecoq, et dénommée "Le Parc des Deux Rivières".

36 - AMIENS. CLESENCE. ILOT COLVERT, LES JARDINS DE L'OLIVIER. CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS DONT 26 INDIVIDUELS ET 11 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Il s'agit à nouveau d'une participation financière avec Clesence, à hauteur de 617.650 € pour son programme de construction de 37 logements dont 26 individuels et 11 logements collectifs intermédiaires en Prêt Social de Location Accession sur l'îlot Colvert à Amiens et dénommé "Les Jardins de l'Olivier". La livraison est prévue début 2025.

Pour ces trois dossiers, je vous demande de bien vouloir approuver les conventions fixant le montant des aides financières, les modalités de versement, et d'en autoriser la signature par le Président.

M. GEST : Je mets aux voix le dossier 34.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets aux voix le dossier 35.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets aux voix le dossier 36.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. PARTICIPATION. ANNEE 2024. CONVENTION.

M. SAVREUX : C'est une délibération que nous retrouvons chaque année. Il s'agit de la contribution que nous versons aux trois EPCC de notre agglomération, la Maison de la Culture, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design, et le Pôle National du Cirque et des Arts de la rue. Ces structures

contribuent effectivement à la dynamique culturelle de notre territoire et à son rayonnement national et international.

Je vous propose donc de délibérer sur ces versements à hauteur de :

- 1 300 000 € pour le Pôle National du Cirque et des Arts de la rue, avec un fléchage de 300 000 € sur les activités Arts de la rue.
- 1 200 000 € pour l'EPCC ESAD.
- 1 674 800 € pour l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens.

Soit un montant total de près de 4,2 M€ pour nos EPCC. Il convient dès lors d'approuver les conventions afférentes et d'en autoriser la signature par Mr le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, se sont abstenus. Mme PINON (pouvoir à M. FOUCAULT) et M. SAVREUX n'ont pas pris part au vote.

38 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. EVENEMENTS STRUCTURANTS. ANNEE 2024. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Là encore, c'est une délibération que nous retrouvons chaque année. Il s'agit d'accompagner le fonctionnement des structures culturelles de notre agglomération puisque la politique culturelle que nous menons s'exprime aussi à travers ce soutien à ces associations qui mettent en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

Je vous propose donc d'approuver le versement de subventions de fonctionnement aux structures listées dans la délibération pour l'année 2024, mais aussi des subventions dédiées aux festivals structurants pour le territoire, pour un montant global de 2 811 250 €.

Je vous précise que s'agissant des subventions relatives au fonctionnement, cela couvre notamment l'Aide au programme d'activité des structures à rayonnement national et/ou régional, le soutien des écoles de musique, l'aide au programme d'activité des équipements culturels de proximité et des structures socioculturelles.

S'agissant des associations dont la subvention annuelle s'élève au moins à 23 000 €, je vous propose d'approuver les conventions afférentes et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Vous aurez noté, mes chers collègues, l'effort que nous souhaitons faire pour plusieurs structures culturelles, en l'occurrence + 20 000 € pour le FRAC Picardie et + 50 000 € pour l'association "On a marché sur la bulle" qui vont toutes les deux entrer dans la Plateforme des Images et de la Création en 2026 ; il s'agit donc de préparer cette arrivée ; + 50 000 € pour la "Lune des pirates" qui, elle aussi, va intégrer un nouvel équipement en 2025 dans le quartier Saint-Leu ; et + 1 000 € pour la Maison pour Tous de Rivery qui porte un projet culturel désormais tout au long de l'année et qui est équipée d'une Micro-Folie.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. GUERIN : Je ne prendrai pas part au vote du point 38 ni du point 39.

M. GEST : On a bien compris.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ se sont abstenus.

M. GUÉRIN, Mme DOURNEL-GARAT n'ont pas pris part au vote.

39 - AMIENS. RUE D'ABBEVILLE ET RUE DE GRACE. LOCAUX D'ACTIVITES ET DE STOCKAGE OCCUPES PAR L'ASSOCIATION CIRQU'ONFLEXE. VOIRIE ET PARCELLES A USAGE D'ESPACES VERTS. ACQUISITION.

M. SAVREUX : Amiens Métropole a pris à bail auprès de la SCI CAPALOC des locaux situés sur la partie arrière du bâtiment de l'ancienne enseigne commerciale "Netto", au 495 rue d'Abbeville à Amiens, afin de pouvoir les mettre à disposition gracieusement au profit de l'association CIRQU'ONFLEXE.

Le bail principal arrive à échéance à la fin de ce mois, et, en accord avec le propriétaire, je vous propose d'acquérir, moyennant le prix de 450 000 €, l'emprise foncière qui forment les locaux d'activités et de stockage occupés par l'association CIRQU'ONFLEXE d'une superficie d'environ 1 294 m², mais aussi les espaces extérieurs correspondant à la voie d'accès qui mène à la rue de Grâce cadastrés section IS n° 163 et 159, ainsi que les parcelles à usage d'espaces verts, qui sont actuellement en friche, cadastrées section IS n° 146 et 148.

La dépense totale de cette opération est estimée à 470 000 €, honoraires de négociation inclus à la charge de l'acquéreur, frais de notaire en sus. Il est important pour nous de maintenir une présence culturelle à l'ouest de l'agglomération, et au vu des nombreux investissements déjà consentis par l'agglomération dans cet équipement, il nous a semblé que l'acquisition était la meilleure option. De plus, nous avons des locaux parfaitement adaptés à la pratique circassienne et donc parmi toutes les hypothèses qui ont été soulevées, nous avons estimé que celle-ci était la meilleure.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mr GUÉRIN n'a pas pris part au vote.

M. SAVREUX : Si vous en êtes d'accord, je pourrais traiter les deux points qui concernent la Maison Jules Verne en même temps.

M. GEST : Je suis d'accord.

40 - MAISON DE JULES VERNE. TARIFS DES DROITS D'ENTREE, PRESTATIONS, VISITES PRIVEES ET MISES A DISPOSITION DES ESPACES. ACTUALISATION 2024. CONVENTION-TYPE.

M. SAVREUX : Pour le point 40, il s'agit de procéder à l'actualisation des tarifs du site de la Maison de Jules Verne, qui tend vers une simplification des tarifs existants, à leur mise en cohérence entre eux et à leur optimisation, au regard des diverses activités qui y sont développées avec la nécessaire valorisation des prestations de médiation et du coût réel actualisé de leur mise en œuvre.

Parmi les points à souligner, vous l'aurez remarqué, l'accent a été mis sur la volonté de développer les pass annuels, à prix particulièrement attractif, pour les habitants de la Métropole.

Je vous propose, par ailleurs, d'approuver la politique de gratuité et commerciale de la Maison de Jules Verne, ainsi que les modèles-types des conventions de partenariat et de mise à disposition des espaces.

41 - MAISON DE JULES VERNE. REGLEMENT INTERIEUR DE VISITE. APPROBATION.

M. SAVREUX : Le point 41 concerne l'approbation d'un règlement intérieur revu afin de garantir des conditions de visites les plus favorables possibles. Celui-ci détaille les conditions d'accès et de sécurité des visiteurs, des espaces muséographiques et de l'édifice, et apporte également des précisions sur le droit de parole, l'accueil des groupes et les prises de vues au sein des espaces d'exposition. C'est ce que je vous propose de valider.

M. GEST : Y a-t-il des questions ou des observations sur ces deux rapports ?

Je mets le point 40 aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets le point 41 aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - CAMON. ESPACE CULTUREL NYMPHEA. PROJET TRIENNAL 2023-2026.

M. SAVREUX : Il s'agit de valider le projet triennal 2023-2026. Nous avons déjà voté un projet 2023. Je vous propose donc d'approuver ce nouveau projet triennal qui veut penser la relation artiste / territoire / habitants et structures culturelles, éducatives et médicales sur la durée. Les grands sujets de société traitant d'équité, d'égalité et inscrites dans une dynamique de développement durable seront partie prenante de la programmation de cet espace où chaque projet artistique est assorti d'actions de médiation et d'éducation artistique.

Je vous propose tout simplement d'approuver ce nouveau projet triennal dans la continuité du précédent et qui insiste davantage sur l'éducation artistique et culturelle, sur l'action hors les murs, avec des connexions toujours plus grandes avec les autres acteurs culturels du territoire.

M. GEST : Y a-t-il des questions

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - SERVICE ARCHEOLOGIE D'AMIENS METROPOLE. COLLABORATION PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE AVEC L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Il s'agit tout simplement ici d'approuver une collaboration pédagogique entre notre service d'Archéologie d'Amiens Métropole et l'Université de Picardie Jules Verne, et en particulier l'UFR d'histoire-géographique, puisque nous souhaitons promouvoir la culture et la conservation du patrimoine historique, archéologique et géographique amiénois.

Je vous propose donc d'approuver cette convention qui vise à acter le cadre d'une collaboration pédagogique et scientifique d'une durée de quatre années. Il s'agit d'une convention cadre visant à faciliter ces entreprises de recherche au profit des étudiants, des chercheurs et des archéologues de la collectivité, mais aussi assurer une meilleure publicité et une vulgarisation des richesses archéologiques, historiques et géographiques de notre territoire.

Je vous propose donc d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - CLUBS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Il s'agit ici d'une délibération, comme la suivante, très attendue par nos clubs puisque c'est l'accompagnement financier que nous portons à nos clubs qui animent avec beaucoup de passion et d'énergie notre territoire au quotidien.

Sur le point 44, je vous propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs pour l'année 2024 pour un montant global de 2 292 500 €, répartis comme suit :

- 1 145 000 € attribués aux clubs sportifs de haut niveau.
- 467 500 € attribués aux clubs de niveau intermédiaire.
- 406 000 € pour l'Amiens Sporting Club Foot, plus précisément le centre de formation.
- 140 000 € pour le club de Hockey Elite.
- 94 000 € pour l'association de hockey.
- 40 000 € pour la Gazette Sports.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec chacune des structures et d'en autoriser la signature par M. le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

De la même manière que pour les associations culturelles, et cela vaut également pour le point qui suivra, je vous remercie de votre attention sur la liste conséquente des structures soutenues et de bien vouloir signaler clairement si vous prenez part au vote ou pas, en fonction de votre implication éventuelle au sein des associations subventionnées.

45 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2024.
1^{ERE} REPARTITION. CONVENTIONS.

M. DUFLLOT : Pour ce point, je vous propose de répartir un montant global de 355 602 € au titre des subventions de fonctionnement des clubs sportifs amateurs.

Vous constaterez sur les documents annexés qu'à la subvention de fonctionnement, des aides spécifiques récurrentes, comme l'aide au loyer ou l'aide à l'emploi ont été ajoutées. Pour l'ASPTT et l'Amiénois Boxing Club particulièrement, je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature des conventions; en annexe, et de verser les subventions afférentes.

M. GEST : Je ne vois pas de questions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. SANGLARD et M. DÉCAVÉ n'ont pas pris part au vote.

46 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. TARIFS 2024.

M. MAQUET : C'est un sujet que vous avez déjà abordé dans vos propos en début de conseil. Le prix de l'eau et de l'assainissement résulte d'un calcul comprenant l'eau, l'assainissement, l'abonnement et les redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Les budgets annexes eau et assainissement retracent l'action de la collectivité et doivent être équilibrés par le prix versé par l'utilisateur : l'eau paie l'eau.

Ainsi, afin de permettre le financement des actions liées, notamment, aux études et travaux visant à la modernisation des installations d'épuration des eaux usées, à la réhabilitation des canalisations d'assainissement, de lutter contre les fuites en rétablissant un niveau de renouvellement des canalisations correspondant à minima à la moyenne nationale, de renouveler les conduites et branchements d'eau avec efficacité, en investissant dans la gestion patrimoniale des équipements, et enfin afin de protéger nos captages d'eau potable des différentes sources de pollution potentielles, je vous propose l'application d'une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi le m³ d'eau vendu passe de 1,54 € HT à 1,62 € HT et le montant de l'abonnement annuel passe de 46,40 € HT à 48,72 € HT.

Concernant le m³ d'eau usée traité, il passe de 1,33 € HT à 1,37 € HT, et le tarif des prestations ponctuelles afférentes aux services de l'eau et de l'assainissement évolue à hauteur de 3%.

Il est à souligner également que les redevances 2024 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, impactant fortement le prix de l'eau, sont supérieures à l'exercice 2023 et reviennent au niveau de 2022.

A titre de référence, le montant total de la facture type de 120 m³ passe ainsi de 493,20 € TTC à 516,30 € TTC. A titre indicatif, le montant sur le bassin Artois-Picardie était en moyenne de 570 € en 2022.

Une précision sur le m³ général. Le prix du service calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ passe de 4,11 € TTC/m³ en 2023 à 4,30 € TTC/m³ en 2024, soit une évolution de 4,6%. A titre indicatif, le prix moyen était de 4,73 € TTC en 2022 sur le bassin Artois Picardie.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME DELATTRE : Comme chaque année, le prix de l'eau va encore augmenter. Rappelons les augmentations auxquelles ont dû faire face les usagers depuis 2020. Plus de 15% en 2020, puis +10% en 2021, +10% encore en 2022, et cette année une nouvelle augmentation de 5%. Et le coût de l'assainissement qui augmente lui aussi de 3%. Cela représente, sur une facture-type, une hausse de 23 €. Vous justifiez cela par des investissements pour améliorer notre réseau, et sur ce point nous sommes d'accord. Il faut investir plus et mieux, mais la vie des Amiénois et Amiénoises et leurs besoins vitaux ne peuvent pas se résumer à un bilan comptable. Nombre d'entre elles et d'entre eux ont peur de recevoir leur facture de gaz et d'électricité. Nombre d'entre elles et d'entre eux doivent faire face à l'inflation toujours plus forte quand, dans le même temps, les salaires n'augmentent pas, les pensions n'augmentent pas, et les bourses n'augmentent pas non plus.

Pourquoi donc continuer à faire peser les investissements à égalité sur tous les habitants de la Métropole, et donc faire contribuer autant les plus modestes, qui peinent à boucler leurs fins de mois, que les plus aisés qui peuvent se permettre de partir en vacances ou d'avoir une piscine. C'est pourquoi, cette année encore, nous demandons de rendre les premiers m³ gratuits et de taxer les usages excessifs, comme les piscines privées par exemple. Cela permettrait une facturation plus juste de cette ressource fondamentale.

M. DESCHAMPS : Notre collègue Hélène DELATTRE a fait un récapitulatif des augmentations des dernières années, je ne vais donc pas le refaire. On arrive vraiment à une situation compliquée pour les habitants de la Métropole avec ces tarifs qui augmentent, avec une inflation qui continue d'augmenter, étant encore estimée à 2,5% l'année prochaine. Cela fait plusieurs années que je vous demande, que je vous réclame un état financier précis et des projections sur ces travaux, sur les rentrées d'argent, et je ne l'ai pas. Donc, si vous ne me le donnez pas, je ne peux pas valider, je ne peux pas voter cette augmentation. Vous ne voulez pas me donner les documents qui me montrent, qui me prouvent que cette augmentation est nécessaire pour réaliser les travaux et pour résorber les fuites. Tant que vous ne le montrerez pas, tant que vous ne serez pas dans cette communication d'informations, je ne voterai pas cette augmentation.

M. MAQUET : Je vais vous donner des chiffres. Je vais vous donner une programmation des investissements à terme, ce sont des projections à la fois financières et d'investissement. J'ai une station d'épuration à Saint-Fuscien, qui va être construite en 2024-2025 et qui va me coûter grosso modo 5 M€. J'ai une filière sable à Ambonne. Vous parlez d'inflation, elle touche le particulier mais aussi les collectivités, elle touche aux services de l'eau et de l'assainissement. Rien que sur Ambonne, j'ai 1,2 M€ de coût d'énergie supplémentaire sur la station d'épuration, avec des turbines qui tournent à longueur de temps et tout le matériel nécessaire aux rénovations. C'est du concret. Et dans l'augmentation que nous avons calculée, nous ne l'avons pas pris en compte. La filière sable à Ambonne va nous coûter en 2024 et 2025, 2,3 M€. Cette station est vieillissante, elle a dix-huit ans. Le renouvellement des automatismes vont coûter 300 000 € en 2024, 2025, 2026 et 2027. Autre point technique important, la sécurisation du poste de Saint-Maurice jusqu'à la conduite de refoulement sur Ambonne, un linéaire de 4,5 km, qui va me coûter dans les années à venir entre 4 et 5 M€ pour pouvoir doubler cette conduite qui amène les eaux usées de 180 000 habitants jusqu'à Ambonne. Si elle venait à se briser, j'ignore où je mettrais ces eaux usées. Il est donc plus que temps de l'entretenir. Quand on parle d'augmentation, il s'agit de participer à la fois au fonctionnement et aux investissements.

M. DESCHAMPS : M. MAQUET, je veux bien vous croire, j'ai entièrement confiance en vous, mais communiquez-nous ces documents. Ce n'est pas simplement en nous les lançant lors de ce conseil. On parle de millions d'Euros, ayez la transparence de nous fournir ces chiffres, que nous puissions avoir le temps de les étudier, et les projections. J'entends toutes les dépenses que vous mentionnez. Ce n'est pas "vous", ce n'est pas "je vais payer", c'est "on va payer", je tiens quand même à le rappeler. Fournissez-nous, s'il vous plaît, ces documents. Je ne comprends pas pourquoi chaque année je dois vous reposer cette même question, et vous réclamer à chaque fois ces documents, ces projections. Sans doute, et je pense qu'Alain GEST sera d'accord, que nous avons attendu très longtemps pour se mettre à faire des travaux, nous avons manqué d'anticipation sur ce sujet, et je me mets dans le lot, j'ai fait partie de la majorité du dernier mandat. Je n'étais pas en charge de cette délégation, mais je prends ma part de responsabilité, parce que je n'ai pas posé les questions à l'époque. Mais nous avons certainement manqué d'anticipation. Aujourd'hui, soyons très transparents entre nous, avec les habitants de la Métropole, et regardons si cette augmentation n'aurait pas pu être moindre pour quand même assumer ces travaux. Je n'ai pas les éléments pour répondre de manière affirmative.

M. MERCUZOT : Je suis un peu étonné de ce que j'entends parce qu'en prenant la peine de regarder les documents qui vous ont été distribués depuis maintenant de longs mois, vous auriez les éléments. Je vous rappelle qu'à chaque débat d'orientation budgétaire, nous donnons des projections financières et que les différents chiffres que notre collègue MAQUET vient de nous donner ne sont jamais que la déclinaison de ces prévisions budgétaires. Donc, en fait, depuis le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu en janvier 2023, il y a donc pratiquement un an, on sait très bien que ces travaux vont devoir être faits. Alors, que vous n'avez pas la liste précise, oui, probablement, parce qu'effectivement depuis maintenant deux ans, nous avons des décisions d'affectation, des délibérations d'affectation, où l'on rentre dans le détail de ce que nous allons dépenser, investissement par investissement, domaine par domaine. Je veux bien que vous n'ayez pas le détail mais ne croyez pas que lorsque l'on donne les chiffres dans des orientations budgétaires, c'est simplement pour le plaisir de mettre des chiffres dans un tableau, c'est évidemment parce que ces chiffres correspondent à des nécessités, notamment développées par les services opérationnels. Vous auriez donc pris la peine de regarder vos dossiers, vous auriez eu les éléments et vous ne tiendriez pas ces propos.

M. GEST : Quelques mots en complément, d'abord à l'attention de Mme DELATTRE. Vous dites qu'il faut investir plus. Mais pas sans argent, Mme DELATTRE. Il se trouve que nous sommes tous responsables, je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le répète ce soir, nous avons tous manqué de courage sous trois présidents successifs, parce que nous n'avons pas voulu, à ce moment-là, augmenter le prix de l'eau. A un moment donné, on s'est retrouvé avec un effet de ciseau, et aujourd'hui on constate, malheureusement, un état très dégradé de nos canalisations. Et comme Eric MAQUET vient de l'évoquer, ce n'est pas que cela qui doit être financé sur les différents investissements que l'on doit réaliser. Nous avons eu, nous, le courage, je le répète une fois de plus, de prendre cette décision juste avant les élections municipales. J'engage tout le monde à méditer cela pour avoir le même courage lorsque c'est nécessaire dans d'autres domaines. Nous l'avons fait, et cela se traduit effectivement par des investissements beaucoup plus importants, et cela s'est traduit déjà, concernant le problème des canalisations, par une amélioration du taux de rendement, c'est-à-dire par une diminution de l'eau qui s'en va dans la nature et dont personne ne peut se réjouir, surtout dans la période que nous traversons du dérèglement climatique. Nous faisons en sorte d'y répondre. Quant aux informations, il n'y a aucun problème pour faire toute la transparence. La preuve, sans même que je le lui demande, Eric MAQUET l'a fait tout à l'heure, il a donné le détail. Même des investissements extrêmement importants réalisés lorsque M. DE ROBIEN était maire et Président de l'agglomération, comme la station d'Ambonne, il faut y retourner car des investissements très lourds sont à faire.

On peut toujours demander à ce que les choses n'aient pas de conséquences douloureuses, et même quelquefois demander au service de l'eau de prendre en compte les difficultés que peuvent avoir certaines familles, que nous n'ignorons pas. Pour ma part, je ne pense pas que ce soit au service de l'eau de prendre en compte ces difficultés. Je pense que pour tout service de cette nature, c'est aux services sociaux de compenser les difficultés des familles et pas du tout aux services concernés par la réalisation des travaux. Par conséquent, il n'est pas question de prendre une mesure particulière sur le prix de l'eau. Vous n'avez pas souligné que cela faisait plusieurs années que nous n'augmentions pas le prix de l'assainissement, que nous sommes aujourd'hui amenés à l'augmenter, comme on augmente le prix de l'eau exclusivement pour accompagner l'inflation, et notamment s'agissant du prix de l'électricité. Le prix de l'eau restera très nettement en dessous du prix moyen des Hauts-de-France, parce que nous sommes partis de très loin. En 2014, nous devions être à 3,45 ou 3,50 € tout compris, c'est-à-dire eau, assainissement, plus les versements à l'Agence de l'Eau qui, d'ailleurs, augmentent en 2024. Là, nous sommes à 4,30 € et sur les Hauts-de-France, nous sommes autour de 4,80 € ou 4,90 € en moyenne. Donc chacun a ses problèmes. Nous avons fait en sorte justement, pour répondre encore une fois à la question que me posait M. DESCHAMPS, d'éviter d'avoir à l'ordre du jour des dossiers de fuites et demandes de compensations à la Métropole pour les familles et les habitations qui sont touchées. C'est notre responsabilité de faire en sorte d'améliorer les canalisations. Nous avons prévenu, il n'y a aucune surprise sur l'augmentation du prix de l'eau puisqu'en 2020, je le répète, l'année des élections municipales, nous avons annoncé qu'il fallait augmenter le prix de l'eau plusieurs années successives. C'est ce que nous avons fait, mais au moins, l'argent est utilisé à bon escient.

Je suis toujours étonné de voir des gens qui veulent assumer des responsabilités et qui ne sont pas capables de prendre des décisions courageuses, cela m'étonnera toujours. C'est tellement facile de demander toujours plus, de dépenser toujours plus, et surtout de ne pas prendre des décisions difficiles.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS, et Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), ont voté contre.

23 - INTEGRATION DU RESULTAT D'EUROPAMIENS AU BUDGET PRINCIPAL. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES SUR LES BUDGETS ANNEXES. ECOPOLIS ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. DECISION MODIFICATIVE N° 2.

M. MERCUZOT : Je vous remercie, M. le Président, d'avoir accepté de repousser les points que je devais présenter jusqu'à mon arrivée. Le point n° 23 concerne la Décision Modificative n° 2 visant à valider différents ajustements budgétaires rendus nécessaires :

Le premier ajustement concerne le Budget Principal, et il s'agit de modifier la reprise des résultats enregistrés au Budget Supplémentaire 2023 de la collectivité, dans la mesure où, postérieurement à la dissolution du syndicat mixte EUROPAMIENS, les travaux réalisés par la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes ont fait ressortir un écart, neutre sur le résultat global mais modifiant à la marge la répartition du résultat repris entre les budgets principaux d'Amiens Métropole et ceux de la Ville d'Amiens. L'écart est de l'ordre de 30 000 € au bénéfice d'Amiens Métropole.

Pour le budget annexe ECOPOLIS, un ajustement de la reprise du résultat 2022 enregistré au Budget Supplémentaire 2023 doit être effectué, pour rester exactement conforme aux sommes présentées au compte administratif et au compte de gestion 2022.

Enfin, pour le budget annexe Archéologie Préventive, une modification de la répartition des crédits au chapitre est également rendue nécessaire en raison d'une augmentation des dépenses de personnel.

Voilà donc les trois modifications que je vous demande de bien vouloir approuver.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. AJUSTEMENTS. ANNEE 2023.

M. MERCUZOT : Notre collectivité a fait de la qualité comptable un objectif permanent dans un contexte où, il faut s'en souvenir, la certification des comptes est expérimentée dans plusieurs territoires et nous devons bientôt la mettre en œuvre. La sincérité des comptes passe par la constatation de nombreuses opérations d'ordre telles que les amortissements ou les provisions.

Le montant des provisions relatif au budget annexe de l'eau, arrêté concomitamment avec le vote du budget primitif 2023, est à reconsidérer en raison de l'appréciation des risques de condamnation de la collectivité réévaluée à 204 730 € contre 234 895 € précédemment. Nous diminuons donc cette provision parce qu'une facture d'eau d'un montant de 30 165 € ne fait plus l'objet de litige.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le projet de délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - EXECUTION FINANCIERE. ANNEE 2024. AUTORISATIONS DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

M. MERCUZOT : Compte-tenu du calendrier budgétaire retenu, le Budget Primitif 2024 de la collectivité ne sera adopté qu'après le 1^{er} janvier 2024, au mois de mars 2024. Les textes permettent au Président, dans l'attente et sans délibération spécifique, de mettre en recouvrement les recettes et

d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite, évidemment, de celles inscrites au Budget de l'année précédente. De même, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif. C'est une dépense obligatoire.

En revanche, pour les dépenses d'investissement, il faut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les crédits dans la limite des plafonds listés dans la délibération et dans ses annexes.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

26 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER. MODIFICATION.

M. MERCUZOT : Je vous propose d'approuver le nouveau règlement budgétaire et financier, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce règlement, qui est obligatoire pour les collectivités comme la nôtre ayant adopté l'instruction M57, a pour objet de décrire et d'harmoniser l'ensemble des règles liées à la gestion budgétaire et comptable applicables au sein de la collectivité.

Parmi les modifications de ce règlement figurent des mesures de simplification dans la gestion de l'inventaire et de l'amortissement, et des précisions et ajustements dans les durées des amortissements pour certaines catégories d'immobilisation.

Je précise par ailleurs que ce règlement budgétaire et financier sera valable jusqu'en 2026 dans la mesure où ce règlement budgétaire et financier doit être renouvelé à chaque mandat et, d'autre part, je vous précise également que le comptable public a émis un avis favorable à ces modifications.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2024.

M. MERCUZOT : Il s'agit de fixer les tarifs 2024 du crématorium. Il convient de déterminer ces tarifs. Il est proposé de les augmenter de 2,1% arrondis par rapport aux tarifs pratiqués en 2023.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Tout d'abord, M. le Président, je vous rappelle la question que je vous avais posée le 20 septembre dernier au sujet d'un possible changement de procédure au crématorium, et peut-être avez-vous la réponse aujourd'hui. Pour rappel, lors des obsèques d'un camarade, il a été impossible pour la famille et les amis du défunt de se recueillir auprès du cercueil à la fin de la cérémonie car le temps soit disant imparti était dépassé alors même qu'il n'y avait pas de cérémonie après celle de notre camarade. Etant donné que c'est la première fois que nous assistions à ce genre de chose, je souhaitais savoir s'il y avait eu des modifications.

Concernant la délibération sur la hausse des tarifs du crématorium, nous voterons contre car, à la douleur de la perte d'un être cher, se rajoutent les problèmes financiers, et d'ailleurs certaines familles doivent s'endetter pour permettre des conditions d'obsèques dignes. Une vraie réflexion d'une sécurité sociale du berceau à l'urne serait à étudier. La mort devient pour de nombreux Amiénoises et Amiénois un luxe, les choix politiques de hausse continue des tarifs, alors même que le service est bien souvent défaillant à cause de la technique, créent de la précarité et cela met en difficulté des familles dans des moments difficiles quand un proche décède. Il est regrettable d'augmenter ces tarifs alors que le service n'est pas encore satisfaisant. Il est aussi rappelé que le rapport Beveridge proposait une prévoyance publique couvrant tous les risques de l'existence. Il appartient à la collectivité de soutenir les citoyennes et les citoyens du berceau jusqu'à la tombe.

M. DESCHAMPS : Contrairement à Mme BECKER, je trouve que le service rendu est tout à fait satisfaisant. J'ai assisté à plusieurs crémations et je pense que l'on doit féliciter les agents de cérémonie qui font un travail remarquable. Ce n'est pas un métier facile, ce sont des moments compliqués, et ils le font avec bienveillance et professionnalisme. Et contrairement à tout à l'heure où je n'ai pas voté l'augmentation de l'eau parce que je n'ai pas les documents, là j'ai les

documents, cela me semble justifié. La mort est un événement qui se prépare, qui s'anticipe, et c'est une augmentation que je vais voter.

M. JARDE : Je voudrais préciser qu'il y a toujours la possibilité d'une demi-heure fixée, mais qu'avant la cérémonie, les familles sont interrogées pour savoir si ce temps leur suffit pour se recueillir. Dans le cas précis, Mme BECKER est arrivée en cours de cérémonie et a donc prolongé cette cérémonie. Dans ce cas, on diffère la remise de l'urne de façon à augmenter le temps du recueillement. Encore une fois, cela se fait avec beaucoup de professionnalisme et d'écoute des familles car c'est toujours un moment extrêmement douloureux, vous l'avez tous vécu, et il ne faut surtout pas rajouter de la peine à la peine. Je pense que nous avons la chance d'avoir des équipes vraiment à l'écoute des familles, qui respectent ces deuils et qui font le maximum. Encore une fois, ce cas tout à fait précis n'a pas été anticipé, d'où cette problématique.

M. GEST : D'autres questions ? Pour répondre à la première question que vous m'avez posée de savoir s'il était possible d'améliorer les choses, même si je partage l'avis de Renaud DESCHAMPS et d'Olivier JARDÉ sur la qualité du service rendu, dans des conditions d'autant plus difficiles que ce crématorium, que vos camarades ont acheté à un prix non négligeable et qui, pour autant, nous pose beaucoup de souci depuis que nous avons à le gérer, il se trouve que nous avons fait évoluer le dispositif de façon à ce que la problématique liée à la durée de recueillement soit à la hauteur de l'attente des familles. Nous regardons comment les choses se passent, un peu comme une période de test, pour voir si elles s'améliorent, et nous prendrons éventuellement d'autres mesures si des difficultés apparaissent, car je suis d'accord que ce sont des moments suffisamment douloureux pour ne pas ajouter de la détresse à la détresse des personnes.

S'agissant des augmentations, cet outil indispensable est aussi frappé par l'inflation, et donc nous répercutons à hauteur de 2,1% les augmentations en question. Nous sommes obligés de le faire, car je ne sais pas comment faire fonctionner le service si on ne tient pas compte de cela.

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, M. DÉCAVÉ, ont voté contre.

28 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2022. AVENANT N° 2.

M. GEST : Il y a trois comptes rendus annuels des C.R.A.C.L. de la Collectivité pour La Vallée, Renancourt, et Jules Verne que vous pouvez présenter ensemble, et nous les ferons voter séparément.

M. MERCUZOT : Le point 28 concerne la ZAC Gare La Vallée et le compte rendu à la collectivité est remis par l'aménageur, c'est-à-dire la SPL Vallée Idéale Développement pour l'année 2022. Ce C.R.A.C.L. fait apparaître un montant prévisionnel des dépenses à hauteur de 125 038 000 € HT. Le prévisionnel des recettes (hors participation Amiens Métropole) est estimé, quant à lui, à 67 137 000 € HT et le montant prévisionnel de la participation d'équilibre d'Amiens Métropole est ainsi fixé à 57 901 000 €.

Cette participation, vous le savez bien, est versée par fraction annuelle selon un échancier défini dans le compte de résultat prévisionnel arrêté au 31 décembre 2022 et pour un montant de 2 600 000 € en 2023 et de 2 600 000 € en 2024.

Voilà pour l'avenant n° 2 qui fait baisser de quelque 300 000 € le montant de la participation d'Amiens Métropole.

29 - AMIENS ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2022.

M. MERCUZOT : Concernant Renancourt, c'est cette fois la SEM Amiens Aménagement qui est l'aménageur et qui a remis le C.R.A.C.L. toujours pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître un montant prévisionnel des dépenses à hauteur de 39 954 000 € HT et celui des recettes (hors participation d'Amiens Métropole) à 29 758 000 € HT. La participation d'Amiens est donc évaluée à 10 196 000 €, montant inchangé par rapport à l'année dernière.

30 - ZAC JULES VERNE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEE 2022. AVENANT N° 14.

M. MERCUZOT : Ce point concerne la ZAC Jules Verne. L'aménageur est la C.C.I. de la région Hauts-de-France. C'est toujours le C.R.A.C.L. 2022.

Cette fois, ce C.R.A.C.L. fait apparaître un montant prévisionnel des dépenses de 42 401 415 € HT, dont 37 523 663 € HT réalisés au 31 décembre 2022. Je vous rappelle que l'on est plutôt en fin de course sur cette ZAC.

En parallèle, le montant prévisionnel des recettes, hors participation de la collectivité, s'élève à 42 464 743 € HT, dont 30 892 850 € HT sont d'ores et déjà réalisés.

La participation financière globale d'Amiens Métropole était de 570 605 € au 31 décembre 2021 pour permettre l'équilibre de l'opération. La CCI de la Région Hauts-de-France reversera à Amiens Métropole la totalité de l'excédent de la participation financière que la Métropole a jusqu'à présent avancée et l'encours de cet excédent s'élevait à 6 500 000 € au 31 décembre 2022.

La particularité de ce C.R.A.C.L. est de prévoir un avenant intégrant notamment le sous-secteur aéroportuaire dans le programme de concession et l'apport en nature des terrains, apport valorisé à hauteur de 220 665 € selon l'avis des Domaines obtenu, nécessaires pour un programme supplémentaire de petit lotissement à destination des PME/PMI avec, selon le premier plan de principe, le développement d'environ 13 lots cessibles pour une surface totale d'environ 36 650 m².

C'est pourquoi, au-delà de l'approbation de ce C.R.A.C.L. concernant la ZAC Jules Verne, il est demandé la validation de l'avenant proposé qui intègre ce projet, valorise l'apport en nature, fixe les modalités du remboursement de la participation d'équilibre de la collectivité. Enfin, il proroge la convention publique d'aménagement jusqu'au 12 novembre 2029 afin de mener à bien l'opération visée par l'avenant.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ces C.R.A.C.L. ?

Je mets aux voix le point 28.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je mets aux voix le point 29.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je mets aux voix le point 30.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE ET VAUX-EN-AMIENOIS. GESTION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE. CONVENTIONS.

M. MAQUET : Les communes de Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois ont été retirées du SIAEP, donc du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, de Naours par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017. Toutefois, disposant des moyens humains et matériels pour assurer les tâches administratives ou les interventions et au regard de ses moyens de production et de stockage, le SIAEP a continué d'assurer le service d'alimentation en eau des administrés de ces deux communes jusqu'en 2020. Une convention de gestion a ainsi été formalisée pour les années 2018, 2019 et 2020, visant à déterminer la répartition des incidences financières et patrimoniales de cette organisation.

Je vous propose ce soir d'approuver une convention de gestion couvrant cette organisation jusqu'au 31 décembre 2023, dans la mesure où, par la suite, une procédure de marché public est en cours d'exécution afin d'inclure ces deux communes dans le périmètre d'intervention du service de gestion administrative et technique pour les communes métropolitaines, ce marché étant attribué depuis le 29 juin 2018 à la Société des Eaux de Picardie.

En outre, je vous propose d'approuver une convention de fourniture d'eau avec le SIAEP de Naours. Le tarif d'achat d'eau potable est fixé à 0,70 /m³. Le volume acheté est d'environ 37 300 m³, soit une dépense annuelle estimée à 26 110 € HT.

Avec votre accord, il convient d'autoriser M. le Président à signer ces deux conventions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - CAMON. RUE PIERRE SEMARD. CREATION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'INSTALLATIONS ET DE CANALISATION D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES.

M. MAQUET : Dans le but d'améliorer la gestion des eaux pluviales et de limiter les inondations se produisant sur le secteur des rues du Chevalier Labarre et Victor Mauduit à Camon, le service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole doit procéder à l'implantation de deux bassins d'infiltration des eaux pluviales, dont l'emplacement serait sous les places de stationnement de l'immeuble collectif appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Somme, 32 rue Pierre Sémard, figurant au cadastre section AI n° 256 et 449. Par la même occasion, il est souhaité de pouvoir régulariser la situation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées existants sur ces mêmes parcelles.

L'Office Public de l'Habitat de la Somme a accepté de consentir au profit de la collectivité toute servitude de passage et d'entretien des installations et canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales selon les modalités précisées dans l'annexe au projet de délibération, sans aucune indemnité.

Je vous propose ainsi d'approuver la signature d'un acte notarié à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de la Somme pour fixer ces éléments.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - REDEVANCE SPECIALE DECHETS (RDS). ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2024.

MME SAVARIEGO : Les coûts des prestations de collecte et de traitement des déchets ont évolué de manière très significative, et plus précisément de plus de 8% en 2023 par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, je vous propose d'approuver une réactualisation des tarifs de la redevance spéciale déchets, en répercutant une partie de cette hausse à hauteur de 6%.

On peut souligner l'instauration de tarifs pour couvrir toute la gamme de bacs roulants mise à disposition des redevables, un prix au litre aussi bien pour la mise à disposition des conteneurs que pour la collecte des différents flux, et enfin la mise en place d'un tarif spécifique pour la collecte des bacs bleus, considérant qu'il s'agissait à l'origine de collecter le papier et non le carton qui constitue aujourd'hui 90% de ces bacs bleus.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. DESCHAMPS : J'avoue que c'est un sujet compliqué parce qu'on a du mal à saisir qui est concerné. Est-ce que ce sont les commerçants, est-ce que ce sont les commerçants sédentaires, les commerçants ambulants, les entreprises ? J'aurais aimé plus de détails de notre collègue. Est-ce que c'est une nouveauté ? Est-ce que jusqu'à présent on fermait les yeux et on ne mettait pas de redevance spéciale déchets et qu'il a été décidé de dire aux commerçants qu'ils devaient maintenant faire l'effort de payer cette redevance spéciale ? J'aimerais comprendre comment ce dossier est arrivé ici ce soir, qu'est-ce qui a engagé cette réflexion chez vous et qui va être concerné.

M. GEST : Ce n'est pas un dossier nouveau, mais je vais donner la parole à Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : En fait, il ne s'agit absolument pas d'un dossier nouveau, il s'agit d'une redevance qui était réglée par les professionnels, donc cela continue, il s'agit simplement d'une évolution des tarifs comme dans tous les domaines, et on remet un peu tous les tarifs à plat puisque cela n'augmente pas forcément tous les ans. Mais là, 8%, on ne va pas attendre et augmenter de 20% d'un seul coup. Et ce sont les professionnels qui les paient ou les commerçants qui ont de gros volumes. Les petits commerçants ne règlent pas cette RDS.

M. GEST : En fait, ce sont ceux qui produisent beaucoup plus de déchets qu'un particulier, pour faire simple. Par exemple, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole paient cette redevance. Ce sont vraiment les gros pourvoyeurs de déchets qui paient cette redevance spéciale. Soit ils nous la paient, soit ils font appel à un service privé.

M. DESCHAMPS : La question que je posais concernait notamment notre axe commerçant, qui va de la gare à la Maison de la Culture à Amiens, la rue des Trois Cailloux, la rue de Noyon. Les commerçants sont-ils assujettis - car il y a beaucoup de cartons tous les matins - à cette RDS ou pas ?

M. GEST : La réponse est non, elle vient de vous être donnée par Isabelle SAVARIEGO.

M. DESCHAMPS : Cela ne correspond donc pas à ce que vous avez dit, M. le Président, car ils sont davantage générateurs de déchets.

M. GEST : Mais moins générateurs que la mairie et qu'Amiens Métropole, le CHU etc.

M. DESCHAMPS : D'accord. C'est pour bien comprendre qui paie et qui ne paie pas.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES. NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

MME SAVARIEGO : Celui-ci n'ayant pas évolué depuis 2009, il est devenu totalement obsolète. Il convient donc de le faire évoluer et le compléter pour tenir compte de l'évolution du tri des déchets qui y sont admis et des nouveaux horaires des déchetteries.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement intérieur qui prévoit notamment l'acceptation des déchets issus des activités professionnelles à la déchetterie Ouest uniquement, ainsi que l'instauration d'une tarification pour l'accès par les professionnels. Outre la liste des déchets acceptés ou refusés par site, il aborde également les nouvelles filières de tri et de réemploi, les rôles et responsabilités des agents et des usagers, les règles en matière de sécurité, et en matière de volumes de déchets autorisés, ainsi que les conditions d'accès.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - REHABILITATION DES DECHETTERIES NORD ET SUD. MARCHES 2019/59 ET 2019/60. LOT GROS ŒUVRE. SAS HUBERT CALLEC. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME SAVARIEGO : A la suite des ordres de service de notification des décomptes généraux définitifs relatifs au marché de réhabilitation des déchetteries Nord et Sud pour lequel elle était titulaire, la société SAS Hubert Callec a transmis un mémoire en réclamation.

Rencontrée à plusieurs reprises afin d'aboutir à une transaction préservant à la fois les intérêts de l'entreprise et d'Amiens Métropole, les échanges ont abouti au projet de protocole annexé à la délibération qui vous a été transmise.

Je vous demande de bien vouloir l'approuver. Il prévoit un montant à devoir à hauteur de 20.519,93 € HT pour la déchetterie Nord et 18 897,51 € HT pour la déchetterie Sud. Il convient d'autoriser M. le Président à le signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMME GLOBAL D' ACTIONS PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Le Conservatoire a proposé en 2023 de contribuer à la gestion conservatoire de la biodiversité des sites naturels communaux, au moyen d'un accompagnement des communes d'Amiens, Camon et Glisy dans la mise en œuvre d'une gestion favorable au patrimoine naturel des espaces naturels communaux.

Le coût total du programme est estimé à 10 076 €, supporté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 3 576,22 €, et je vous propose d'approuver le versement d'une subvention à hauteur

des 7 000 € restants en validant la convention à intervenir et en autorisant sa signature par M. le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - GOLF CLUB DE SALOUËL AMIENS METROPOLE. LABEL GOLF POUR LA BIODIVERSITE. SUBVENTION. ANNEE 2023-2024. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : L'Association du Golf Club de Salouël Amiens Métropole, dans son engagement volontariste d'amélioration continue de son activité, participe au Programme « Golf pour la Biodiversité ». Un diagnostic écologique a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux, et l'association peut prétendre au label Bronze en mettant en œuvre plusieurs actions.

Je vous propose de les soutenir à hauteur de 4 600 € et d'approuver la convention afférente.

A titre d'information, le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 14 500 €, et l'Agence de l'Eau Artois Picardie est également sollicitée à hauteur de 7000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Le golf, ce sport bourgeois, n'est plus compatible avec les enjeux écologiques. Vous ne pouvez pas en même temps augmenter les tarifs de l'eau pour les particuliers et contribuer à la pratique d'une activité sportive pour les plus riches où le coût environnemental pose question. Nous partageons les propositions que nos collègues communistes ont faites au sujet de la tarification de l'eau, et j'ai bien écouté ces propositions, ce n'était pas, comme vous l'avez dit, des mesures particulières mais bien une tarification solidaire avec l'eau pour l'usage qui est moins taxée que l'eau pour les mésusages. La consommation d'eau d'un golf, comme celui de Salouël, est de 25 000 m³ par an. Cela permettrait, avec la tarification gratuite des premiers m³ d'eau, d'alimenter en eau près de 2 000 familles. Nous sommes contre cette décision de classe et nous voterons contre cette délibération.

M. GEST : Autrement dit, vous votez contre la mesure environnementale en disant par ailleurs que vous critiquez ce sport bourgeois. Je ne sais pas si Isabelle a une réponse.

MME SAVARIEGO : En fait, Mme BECKER, cela ne concerne absolument pas le golf et les golfeurs, mais il s'agit d'un important réservoir de biodiversité en pleine ville et c'est plutôt favorable pour nous. Donc, je ne vois pas ce que les golfeurs ont à voir là-dedans. De plus, ce label recouvre différentes actions qui visent à réduire la consommation d'eau, comme faire de l'ombre par exemple. Je ne vois vraiment pas le rapport avec les golfeurs.

MME BECKER : Le rapport est simple, nous n'allons pas voter une délibération qui va accompagner un sport qui ne permet pas de préserver ce bien qu'est l'eau. On ne doit pas dépenser 25 000 m³ d'eau par an pour alimenter un golf et un sport, qui est un sport de bourgeois, je le rappelle malgré tout.

M. GEST : Décidément, vous avez des problèmes avec les sports de riches, les piscines de riches, les golfs de riches. Vous n'avez pas l'air très bien informée de la démocratisation de ce sport, mais ce n'est pas étonnant de votre part. M. GUÉANT, fin technicien, va vous répondre.

M. GUEANT : Je parle sous le couvert d'Eric CAPRON qui est un éminent golfeur. Une précision technique, Mme BECKER, que vous n'avez peut-être pas parce que c'est récent. Au golf, il y a trois

zones de jeu : le départ, qui est tout petit, là où on pose la balle ; le green, qui est tout petit aussi, là où l'herbe est très rase et où on fait rouler la balle ; et la grande partie du golf, qu'on appelle le fairway, zone que l'on n'arrose plus depuis quelques années, ou beaucoup moins, et dans le cadre de ce que notre collègue nous demande de voter, l'eau qui est utilisée à Salouël vient d'une mare dont on propose la réhabilitation, et c'est donc de l'eau de pluie qui est utilisée essentiellement pour arroser le golf de Salouël, et non pas de l'eau potable.

M. GEST : M. GUÉANT nous surprendra toujours, il est tous azimuts en matière de technicité, et j'avoue que j'ignorais cette petite spécialité. Par ailleurs, je sais bien qu'il faut limiter la consommation d'eau. J'ai cru comprendre dans une publicité qu'il y avait même des dévendeurs, tout cela dans le cadre de la décroissance. Quelle belle société qui nous fait rêver on nous prépare !

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. DÉCAVÉ, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE ont voté contre.

54 - RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE NATURE ET PAYSAGE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE. ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE D'AMIENS METROPOLE. APPROBATION. SOLLICITATION DE SUBVENTION.

MME SAVARIEGO : Amiens Métropole est lauréate de l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), qui consiste en la réalisation d'inventaires faune et flore au sein des communes et traduit sous forme de cartes, d'un programme de sensibilisation et de participation citoyenne ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions permettant une aide à la décision pour les projets d'aménagement. Il a pour vocation d'être pris en compte dans les documents d'urbanisme et contribue également à inscrire Amiens Métropole dans le dispositif national «Territoire Engagé pour la Nature ».

La réalisation du projet est prévue sur 36 mois pour un coût de 198 000 € TTC avec une subvention attendue de l'OFB de 132 000 €.

Je vous invite donc à reconfirmer l'engagement d'Amiens Métropole dans ce projet et à autoriser le Président à engager les démarches pour sa mise en œuvre.

A savoir que la commune de Sains-en-amiénois n'est pas concernée par ce projet dans la mesure où un ABC est déjà en cours de réalisation.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**55 - CENTRE DE RESSOURCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CERDD).
RENOUVELLEMENT D'ADHESION. ANNEE 2023. DESIGNATION DE REPRESENTANT.
CONVENTION D'OBJECTIFS 2023/2025.**

MME SAVARIEGO : Le Centre Ressource du Développement Durable est depuis 2006 un groupement d'intérêt public, présidé alternativement par l'État ou la Région des Hauts-de-France. Sa vocation est d'outiller et d'accompagner les acteurs de notre région vers de nouveaux modèles de société et de les inciter à contribuer à la transition économique, sociale et écologique des territoires dans une dynamique partenariale.

Depuis 2020, une convention d'objectifs a permis de faciliter la mise en œuvre de nos politiques en faveur du développement durable avec différents plans d'actions, dont la mise en visibilité sur CERDD.org des initiatives d'Amiens Métropole en matière de climat et d'énergie, ou encore l'appui à la démarche « achat public responsable », c'est-à-dire le SPASER.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la mise en place d'une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2023-2025 selon les termes et modalités prévues au contrat annexé.

Je vous propose également de valider le paiement de la cotisation qui reste à 8 000 € et d'approuver la convention constitutive du groupement modifiée le 5 juillet 2022.

Je vous propose, enfin, de me désigner afin de représenter la collectivité au sein du GIP.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME SAVARIEGO : Je souhaitais vous informer que nous avons obtenu les trois étoiles de la part de l'ADEME au niveau de l'économie circulaire. Nous l'avions déjà eue pour ce qui était anciennement Cit'ergie, c'est-à-dire Climat-Air-Energie. Nous faisons maintenant partie des villes, assez rares d'ailleurs, à avoir obtenu cette distinction, à savoir la communauté d'agglomération Est Ensemble, Grand Poitiers, Toulouse Métropole, et aujourd'hui Amiens. Plus celles qui ont été labellisées cette année, qui sont au nombre de deux, me semble-t-il.

M. GEST : Merci de l'information, merci de la mobilisation d'Isabelle et de l'ensemble des services, car c'est un travail qu'ont réalisé l'ensemble des services pour obtenir cette labellisation.

56 - MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GRILLE TARIFAIRE 2024. APPROBATION.

M. DECLE : Comme vous le savez, un contrat de délégation de service public nous lie à GL Events qui gère et exploite le centre d'exposition et de congrès Mégacité. Dans le cadre de l'article 2 de ce contrat, il est prévu une évolution des tarifs selon un coefficient d'actualisation que, je suis sûr, vous connaissez toutes et tous, mais que par principe je vais rappeler :
$$C = 0,45 \times (M_n/M_0) + 0,45 \times (FSD2_n / FSD2_0) + 0,1$$

M_n étant la valeur de l'indice Syntec qui mesure l'évolution du coût de la main-d'œuvre, ce qui explique l'évolution tarifaire et le fait que les tarifs ont été multipliés par 1,17, en ce qui concerne les tarifs Mégacité.

M. GEST : Je pense que la démonstration mathématique a été imparable et qu'il ne doit pas y avoir d'observation sur ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

57 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE ET DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES. ACTUALISATION.

M. DECLE : Beaucoup de tarifs restent inchangés, d'autres augmentent légèrement de quelques pour cent, donc de quelques dizaines de centimes jusqu'à un Euro. Certains sont soldés parce qu'ils rencontrent moins de succès. Et on ajoute également de nouveaux produits à la boutique de l'Office de Tourisme. Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive, mais il y a des affiches en lien avec le festival de la Bande Dessinée, des coffrets de trois bières, un pot de miel, des bijoux de peau, des boules de Noël évidemment, mais aussi l'histoire d'Amiens en bande dessinée qui a été réalisée par des dessinateurs locaux, qui raconte donc l'histoire de notre ville de l'Antiquité à nos jours. C'est très réussi et je vous recommande cette magnifique BD. Donc de nouveaux produits. A partir de 2024, les visites guidées individuelles seront gratuites pour les moins de 26 ans et pour les personnes en situation de handicap.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - QUERRIEU. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. AVENANT N° 3.

M. TAUFOR : Depuis 2019, la commune de Querrieu bénéficie d'une convention de remboursement pour les frais qu'elle engage au titre de l'entretien des équipements déclarés d'intérêt communautaire sur son territoire. Cette convention concernait initialement les remboursements relatifs au stade de football et à la taille des haies ceinturant les terrains de tennis.

Un premier avenant en mai 2021 a permis d'intégrer les remboursements relatifs aux espaces verts de voirie dont l'entretien est assuré par la commune et l'avenant n° 2, de novembre 2021, d'ajuster les montants des remboursements relatifs aux espaces verts de voirie.

Suite à la demande de la commune de Querrieu de réaliser elle-même l'entretien et le nettoyage de ses deux terrains de tennis, je vous propose d'approuver l'avenant n° 3 qui ajoute le remboursement lié à cette charge pour un montant de 1 427,35 €.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - URBANISME. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. AVENANT RELATIF A LA GESTION DES CONFORMITES AU CONTENTIEUX PENAL.

M. DEBART : Par délibération en date du 29 avril 2021, le Conseil d'Amiens Métropole a décidé de renouveler les conventions concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le service commun, avec 30 communes de la Métropole, et ce pour une durée de 6 ans.

Je vous propose ici d'approuver un avenant à intervenir avec 13 communes qui l'ont sollicité, dont l'objet est de fournir une prestation complémentaire à savoir la gestion des conformités après le dépôt des DAACT et le contentieux pénal, sur sollicitation expresse du maire de la commune concernée.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

60 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Chers collègues, il nous reste une question orale, qui nous a été proposée par le groupe Amiens C'est l'tien.

M. DECAVE : Une question orale sur le contrat de ville d'Amiens Métropole.

"Le contrat de ville d'Amiens Métropole est entré en application en 2015. Les contrats de ville devaient initialement se terminer en 2020, mais ils ont été prolongés jusqu'en 2023. Une nouvelle génération de contrat de ville verra le jour en 2024 pour une durée de 6 ans. Amiens compte actuellement 6 Quartiers Prioritaires pour plus de 30 000 habitants, c'est près d'un quart des Amiénois qui vivent dans un quartier prioritaire. Les événements survenus l'été dernier dans les quartiers populaires d'Amiens ont montré que l'objectif initial de la politique de la ville, combler les écarts entre les quartiers dits "prioritaires" et le reste du territoire, n'est pas atteint. Les habitants des quartiers populaires attendent des mesures fortes en matière de justice sociale, de travail, de prise en compte de leurs avis et besoins dans les décisions politiques, notamment en matière de renouvellement urbain.

M. le Président, pouvez-vous nous indiquer si le contrat de ville 2015-2023 a été évalué par Amiens Métropole et si oui, quel est le bilan de ce contrat de ville et quelles préconisations font suite à cette évaluation. Merci.

M. GEST : Guy PENAUD va vous répondre.

M. PENAUD : "Cher collègue, le contrat de ville actuel, signé en février 2015, et prolongé à deux reprises, se termine, en effet, au 31 décembre 2023. Une évaluation a été réalisée, elle vous est transmise à l'instant par le service des Assemblées que je remercie au passage. Elle a été réalisée avant l'été avec les forces vives œuvrant sur les QPV, associations comme institutions, avec les comités de quartier et les conseils citoyens, dans le cadre d'ateliers de travail spécifiques à chaque quartier.

Juste quelques mots sur les thématiques que vous citez.

Cette évaluation met en évidence le déploiement des services de proximité dans les quartiers, qui reste à parfaire et à faire connaître.

Les actions destinées à lever les freins à l'emploi, à la réussite scolaire, notamment la barrière de la langue, la mobilité, de la garde d'enfants, ont été engagées et de nombreuses actions ont été mises en place.

La place de l'auto-entrepreneuriat et des entreprises d'insertion mérite d'être soulignée. Les réhabilitations de logements sociaux ont amélioré les conditions de vie, mais le travail sur les espaces publics doit continuer, en lien avec les préoccupations de sécurité et de lien social.

S'agissant des événements de l'été dernier, chacun les interprètera selon son propre prisme, mais j'observe qu'ils sont survenus dans plusieurs centaines de ville en France, de tailles et de situations

aux besoins prioritaires, notre préoccupation est également de simplifier les procédures d'appel à projet et de stabiliser les conditions de financement des associations les plus structurantes.

A ce sujet je peux vous préciser que, contrairement à ces deux dernières années, au cours desquelles il n'a pas été possible de conclure des conventions pluriannuelles, nous engagerons les discussions pour assurer le financement d'actions par période triennale. Les conventions prêtes seront ainsi conclues dès le vote du budget de l'année 2024.'

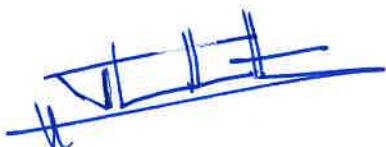
M. GEST : L'importance des précisions qui viennent d'être données démontre, si c'était nécessaire, qu'en plus des mesures de réhabilitation de ces quartiers, nous sommes bien loin d'un abandon de ces quartiers, comme je l'ai entendu dire après les événements survenus fin juin-début juillet. Je crois qu'il faut chercher complètement ailleurs les raisons de ces graves manquements au respect de l'ensemble de notre collectivité et des citoyens en général.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous remercie du travail que vous avez fourni toute l'année. Et puisque nous sommes en fin d'année, et bien que les maires soient convoqués samedi matin pour une conférence des maires, je vous souhaite à tous une belle période de fêtes de Noël, un bon réveillon, pour que vous reveniez en pleine forme au mois de janvier. Bonne fin de soirée et bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20 heures 47.

Le Secrétaire de séance

Thomas LHERMITTE



Le Président de séance



Alain GEST



socio-économiques très diverses, et qu'on ne peut les imputer spécifiquement à un échec du contrat de ville à Amiens.

Pour l'élaboration du prochain contrat de ville, il était dans un premier temps nécessaire d'actualiser les périmètres des QPV, basés sur les mêmes critères qu'en 2014, soit un seuil de revenus et un seuil d'habitants appliqués sur un quadrillage de la ville. Le décret fixant les nouveaux périmètres est en cours d'élaboration, il sera exécutoire le 1^{er} janvier 2024.

Les échanges avec l'Etat à ce sujet ont notamment permis d'inscrire à notre demande le secteur Elbeuf-Lescouvé en géographie prioritaire, ses habitants bénéficieront ainsi des mesures d'accompagnement ouvertes dans les QPV. Pour rappel, cette inscription n'avait pas été possible en 2014 car le quartier ne répondait pas au critère du nombre d'habitants fixé à 1 000.

Pour les autres QPV, les périmètres ont été modifiés à la marge, sur notre sollicitation, principalement pour intégrer les écoles fréquentées par les enfants habitant les QPV et être cohérent avec les REP et les REP+.

Vous indiquez que les habitants ont des attentes, notamment en matière de prise en compte de leurs avis et besoins dans les décisions politiques. C'est tout à fait dans cet esprit que le nouveau contrat de ville se bâtit : Amiens Métropole mène actuellement, en collaboration avec l'Etat, un travail collaboratif avec les acteurs de chaque quartier et relais de la démocratie locale, organisé d'abord en ateliers puis en réunions de concertation.

Ainsi, depuis mi-novembre et aux côtés de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, j'ai longuement rencontré les acteurs des quartiers, au cours de quatre réunions (Etouvie, Amiens Nord, Sud-est et Parcheminiers). Elles ont été riches en discussions, avec au cœur des échanges les préoccupations quotidiennes des habitants et acteurs économiques et sociaux des quartiers. En outre, l'Etat avait ouvert jusqu'au 31 octobre 2023 une plateforme de concertation, permettant à chacun de contribuer à éclairer les élus sur ses attentes, besoins, espoirs. La synthèse des apports publics est en cours d'élaboration et devrait nous être communiquée dans les prochains jours par les services de l'Etat.

Vous évoquez les attentes en matière de justice sociale et de travail. Je puis vous assurer que les échanges ont été très riches et les besoins à satisfaire sont plus vastes que ceux que vous citez. Ils rejoignent les priorités définies par l'Etat, à savoir la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale.

Concernant l'élaboration du contrat de ville proprement dite, elle se déroulera sur le premier semestre 2024, selon les modalités suivantes :

- Tout d'abord, le retour des contributions publiques et des rencontres organisées sera complété fin janvier d'un portrait de chaque territoire, en chiffres, permettant ainsi d'objectiver les situations et les apports du premier contrat de ville, de quantifier les besoins et de déterminer les priorités,
- Puis, par la suite, ces éléments feront l'objet d'un débat politique en février, en vue d'une finalisation du contrat de ville fin mars. Il sera soumis à délibération en mai ou juin prochain.

Ce calendrier ne signifie pas l'immobilisme jusqu'à l'approbation du prochain contrat de ville. Dès le premier trimestre, nous réunirons les acteurs des quartiers pour les informer de nos priorités d'actions. Ils auront dès cette réunion la possibilité de déposer des propositions chiffrées, en vue d'un financement ad hoc. Si, bien entendu, l'objectif premier des actions menées est de répondre